



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°2 - BÉHAR
24 & 25 Mai 2019

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilletts de Chabbath suivants :

	Page
La Torah chez vous.....	3
Shalshet News	5
La Voie à Suivre	9
Boï Kala.....	13
Bait Neeman.....	15
Tora Home.....	23
Mayan Haïm.....	27
La Daf de Chabat.....	31



Torah-Box

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5779

RARACHA BEHAR

L'INTEGRITE FONDEMENT DE LA SOCIETE

La Paracha Behar marque un tournant dans l'histoire du peuple juif. Jusqu'à présent le peuple de l'Eternel a vécu dans le miracle permanent, comme ce fut le cas dans le désert. Cette situation d'une existence précaire n'est pas normale pour le peuple qui doit devenir une lumière pour les nations. Tout va changer dès qu'Israël va s'installer dans le pays que l'Eternel lui a donné. Désormais, le peuple doit se préparer à une vie sociale dont les lois sont précisées dans la Torah.

Les Prophètes ont insisté sur l'importance de la centralité de la Torah dans la vie de ce peuple singulier. Tout d'abord, le peuple ne doit jamais oublier que la terre appartient à Dieu et qu'il n'en est que l'usager. D'où l'institution du Jubilé qui permet à tout individu d'avoir une chance pour un nouveau départ dans la vie. En effet lors du Jubilé, tous les cinquante ans, la terre revient à son premier propriétaire. La Torah sait que tous les hommes ne sont pas égaux, les uns ayant plus d'aptitudes et de bénédiction que d'autres, les uns sont plus travailleurs et plus entreprenants que les autres, d'où les inégalités qui apparaissent inévitablement au sein de la société. Malgré la disparité des intelligences et des capacités de chacun, les plus favorisés ne doivent pas profiter de la faiblesse ou de l'ignorance d'autrui pour le tromper dans les transactions commerciales ou dans les conseils donnés, ainsi qu'il est dit : « Lo Tonou Ish eth 'Amito , Veyaréta mé-Elohékha Ani Hashèm, que personne ne lèse son frère, tu craindras ton Dieu, Je suis Hashèm »

Certaines personnes pensent qu'en agissant en secret au détriment de leur semblable, qu'elles peuvent le faire impunément. Qu'elles sachent que le Maître du monde veille de la –Haut et rétribue chaque action pour le mal comme pour le bien. Par exemple Reouven demande conseil à Shimon « Que penses-tu de cette maison que je voudrais acquérir à bon prix » « Surtout pas, elle ne les vaut pas et puis elle n'est pas en bon état » Voyant que Reouven a suivi son conseil, Shim'on s'empresse d'aller profiter de cette bonne occasion et d'acquérir cette maison pour lui-même.

On raconte que le Hafets Haim a demandé à sa femme de fermer son commerce, parce que depuis l'ouverture de sa petite épicerie, tout le monde voulait se servir chez elle au détriment de tous les autres commerçants qui avaient ainsi perdu leur clientèle. Son intégrité était plus louable que ces chefs d'entreprises qui lèsent leurs employés par toutes sortes de détours, en se donnant bonne conscience, en distribuant quelques subsides à des pauvres ou aux œuvres de la Communauté.

Nos Sages recommandent de ne pas juger autrui lorsqu'il lui arrive malheur, en se substituant à l'Eternel. Si un de nos frères tombe malade, ou subit un accident ou se trouve dans une situation telle qu'il a perdu sa fortune et devient dépendant d'autrui, il faut le ménager et ne pas le traiter comme l'ont fait les amis de Job, qui ont accablé Job au lieu de le consoler. Au contraire, on doit toujours essayer de lui conserver sa dignité et redonner courage à un homme qui connaît de mauvais jours.

LA DIGNITE HUMAINE.

A ce propos le texte de la Paracha Behar se penche sur le cas d'un homme qui a tout perdu et qui est obligé de se vendre comme esclave pour pouvoir survivre. La Torah nous dévoile le fonds de la pensée de cet homme ayant perdu toute dignité à cause du traitement qu'on lui fait subir. C'est pourquoi s'adressant au maître, la Torah écrit au verset 43 du chapitre 25 « Lo Tirdé Bo beFarèkh, Veyaréta mé-Elohékha , Ne le soumet pas à ta domination avec rigueur » Rachi écrit à ce sujet : « ...en lui faisant exécuter un travail inutile afin de l'humilier » Qu'appelle-t-on en fait, un travail avilissant ? On aurait tendance à penser à de durs travaux exténuants. La réflexion de Rachi ouvre des perspectives énormes, au niveau de la psychologie humaine : un travail avilissant et humiliant est un travail qui ne sert à rien ou qui n'est pas motivé. Rachi donne les exemples suivants : « Ne dis pas à l'homme qui est à ton service, "Réchauffe moi cette coupe " alors que tu n'en as pas besoin, ou bien : bêche sous ce plant jusqu'à mon retour alors que ce n'est pas nécessaire.

Les nazis ont eu recours à ces procédés machiavéliques pour humilier les malheureux déportés. Ils sont les sinistres émules du Pharaon qui a ordonné de ne plus fournir de la paille aux esclaves hébreux. Quelle est la raison de cette mesure plutôt que d'exiger un plus grand nombre de briques ? Certes un plus grand nombre de briques aurait demandé un plus grand effort. Par contre l'obligation de rechercher de la paille créait une grande inquiétude et de la panique : comment trouver la paille ? Donc une disposition beaucoup plus cruelle et plus raffinée de la part des persécuteurs, d'autant plus que symboliquement, la paille représente une denrée de peu de valeur.

Nos sages en déduisent une leçon dans notre relation avec autrui au quotidien. D'où vient qu'un homme sombre dans la dépression ? Lorsque la personne sent que ce qu'elle entreprend est inutile, qu'elle ne jouit d'aucune dignité de la part des autres.

Un père de famille a raconté que chaque mois, sa fille âgée de 12 ans rapportait un bulletin scolaire catastrophique, ce qui le mettait dans une violente colère « Tu n'es bonne à rien, pourtant tu avais promis de mieux faire.... S'étant rendu compte de son erreur et qu'il contribuait à la dépression de sa fille, il comprit que sa fille manquait de motivation : tous ses efforts pour satisfaire son père s'avéraient inutiles puisque les résultats étaient toujours catastrophiques. Le mois suivant, la fille se présenta au bureau de son père, tremblant de peur et s'attendant à de nouvelles imprécations. Quelle ne fut pas sa surprise de s'entendre félicitée par son père avec chaleur et le visage rayonnant : « Je vois que tu as de meilleurs résultats ce mois-ci, je te félicite. En réalité, les résultats étaient aussi catastrophiques qu'auparavant, mais après cette entrevue avec son père, la fille mit son cœur à l'ouvrage, et découvrit qu'elle pouvait mieux faire. Elle était désormais motivée, elle ne fournissait plus des efforts inutilement, son père appréciait son travail. Et effectivement le bulletin des mois suivants ne cessait de s'améliorer.

LA MOTIVATION, VERITABLE SECRET DU BONHEUR.

On comprend mieux l'assertion des Pirké Avot où il est dit « Qui est riche, celui qui est heureux de son lot » La richesse n'est pas quantifiée, car il s'agit d'une richesse qui n'a pas de prix ni de limite, celle qui apporte le contentement, dans son travail, dans ses études, dans ses loisirs, dans sa relation avec autrui. Lorsqu'on a un but dans la vie, on sent son utilité par le rayonnement autour de soi, l'aide que l'on peut apporter à autrui, par les encouragements que l'on peut recevoir et prodiguer autour de soi.

On raconte qu'un Rav avait l'habitude de s'exclamer en revenant de la synagogue le vendredi soir « quelle merveilleuse odeur d'un bon repas » ! Non pas que ce Rav fût un fin gourmet mais c'était sa manière de remercier son épouse pour le mal qu'elle se donne pour préparer le Shabbat. D'ailleurs, l'histoire ne dit rien sur la qualité du repas ! L'homme a besoin de motivation et d'encouragements pour réussir sa vie.

Lorsqu'une personne se donne un but dans la vie en général ou pour une tâche précise, tous les efforts, même les plus pénibles, lui paraissent tout à fait supportables, parce que chaque instant le rapproche du but recherché. On comprend à présent le récit de Yaakov au sujet de qui la Torah écrit cette chose étonnante « Jacob servit Laban durant sept années pour épouser Rahel et toutes ces années furent à ses yeux comme quelques jours, tant il aimait Rahel » D'habitude le temps paraît interminable entre les fiançailles et le mariage. Yaakov lui, a pris à cœur le travail que lui imposait Laban. Sa motivation était telle que chaque jour n'était à ses yeux que quelques instants qui le rapprochaient du but.

La motivation, l'espoir de réussir, de connaître des jours meilleurs sont des traits de caractère que l'on retrouve au sein du peuple juif malgré les tribulations et les épreuves qui constituent son pain quotidien, et ceci, grâce au Shabbat qui lui redonne chaque semaine sa dignité et sa raison de vivre. L'homme qui observe le Shabbat ressent avant l'entrée du saint jour que tous ses problèmes et ses soucis ont trouvé une issue heureuse. Il se sent comme un être neuf, la joie au cœur et la lumière autour de lui. La maxime bien connue « Plus que le peuple juif a gardé le Shabbat, le Shabbat a gardé le peuple juif » reflète cette grande réalité.



La Parole du Rav Brand

« Et ils célébrèrent le Pessa'h le quatorzième jour du premier mois... et les enfants d'Israël se conformèrent à tous les ordres qu'avait donnés D.ieu à Moché. Il y eut des hommes qui se trouvant impurs à cause d'un mort, ne pouvaient pas célébrer Pessa'h bayom hahou - ce jour-là », (Bamidbar 9,7), et ils célébraient alors Pessa'h chéni. Les mots bayom hahou - ce jour-là, semblent superflus. Ces mots se trouvent aussi ailleurs dans la Torah, apparemment superflus : « Si l'on fait mourir un homme qui a commis un crime passible de mort, et que tu l'aies pendu à un bois, son cadavre ne passera point la nuit sur le bois, mais tu l'enterreras bayom hahou - ce jour-là, car celui qui est pendu est un objet de honte pour Elokim », (Dévarim, 21, 22-23). S'il ne faut pas laisser le cadavre passer la nuit sur le bois, on comprend qu'il faut l'enterrer « ce jour-là » ?

Cependant, le Torah permet plusieurs niveaux de lectures ; selon le pchat, l'évènement se joue à la veille de Pessa'h devant Moché. En ajoutant les mots bayom hahou, la Torah nous invite peut-être à une lecture en forme de rémèz, de manière allusive. En laissant entendre que viendrait un certain jour de 14 Nissan, où se dérouleront un jugement et une condamnation à mort, qui bouleverseront la cour de l'histoire.

La Torah justifie de ne pas laisser le cadavre sur le bois durant la nuit avec l'argument : « un pendu est une honte pour Elokim ».

Selon une explication, Elokim signifie D.ieu ; un homme pendu est une honte pour Lui. Pourquoi ? Cela ressemble à l'histoire de jumeaux, où l'un devient roi et l'autre un bandit, condamné à mort et

pendu. Les gens diraient alors : "Voici le roi pendu !" Ce dernier demande alors de le descendre et de l'enterrer. Ainsi, l'homme fut créé à l'image de D.ieu, et ce sera une honte pour Lui que les gens voient pendu quelqu'un qui fut créé à Son image (Sanhedrin 46b). Ce verset et cette image se lisent aussi selon les deux niveaux, le pchat et l'allusion, en fait, les adeptes de ce personnage l'avaient déclaré dieu...

Selon une autre explication, le mot Elokim du verset signifie les juges. Un pendu est une honte pour les juges, car la famille et les amis du pendu penchent d'accuser les juges d'avoir condamné un innocent. Cette explication aussi trouve merveilleusement sa place dans ce cas précis, où les adeptes accusaient systématiquement les juifs de l'avoir condamné. Avec cet argument ils justifient les ignobles persécutions à l'égard des juifs.

Revenons au verset cité : « ... les enfants d'Israël se conformèrent à tous les ordres qu'avait donnés D.ieu à Moché. Il y eut des hommes qui se trouvant impurs à cause d'un mort, ne pouvaient pas célébrer Pessa'h bayom hahou - ce jour-là... ». Le récit que certains étaient impurs est précédé par le constat que : « les enfants d'Israël se conformèrent à tous les ordres qu'avait donnés D.ieu à Moché ». Ce verset aussi se lit selon le pchat et l'allusion. Selon le pchat, les enfants d'Israël avaient pratiqué le premier Pessa'h selon tous les ordres de D.ieu. Selon l'allusion, le verset indique que les gens qui se sont occupés de pendre et d'enterrer la personne évoquée ont agi afin que les enfants d'Israël fassent tous les ordres de Moché, et qu'ils ne suivent pas cette personne.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha énonce les Halakhot concernant la Chémitha (jachère), puis celles du Yovel (jubilé). Elles représentent des années de repos de la terre.
- Lors de l'année du Yovel (la 50ème du cycle), après les sonneries du chofar du jour de Kippour, les territoires reviennent à leur propriétaire initial et les esclaves juifs sont totalement libres.
- Lors de l'année de la Chémitha (tous les 7 ans dans le cycle des 50 ans), il sera interdit de travailler la terre et les contrats de prêt sont annulés.
- Les maisons vendues dans une ville entourée de murailles ont un droit de rétractation pendant un an et le vendeur peut choisir de changer d'avis, s'il n'a pas changé d'avis, la maison ne lui revient pas au Yovel.
- Les maisons vendues dans une ville sans murailles, reviennent à leur propriétaire au Yovel, afin que les territoires ne soient pas perdus et restent aux familles des tribus.
- La Torah énonce l'interdit de faire du Ribit (prêt avec intérêt) et la Mitsva d'aider le pauvre.
- Hachem dit : "Les béné Israël sont pour Moi des serviteurs, que J'ai fait sortir d'Egypte", c'est pourquoi, "vous ne vous prosternerez pas aux idoles..."

Réponses Emor N°134

- Charade :** Nid Dé Veau Tam
Enigme 1 : Hilani Hamalka d'après Michna Nazir 3,6.
 7 ans Nézirout en 'Houts Laarets, 7 ans en Erets Israël, elle a dû recommencer (ainsi ont tranché les Hakhamim), et 7 ans car elles s'est rendue impure à la fin de sa 2ème Nezirout. D'après Rabbi Yéhouda seulement 14 ans, car le fait de se rendre impure ne fait recommencer que 30 jours, comme l'avis de Rabbi Eliézer.
Enigme 2 : Car le jardin de son voisin est deux fois plus grand que le sien.

Pour dédicacer un numéro
ou pour recevoir
Shalshelet News
par mail ou par courrier,
contactez-nous :
shalshelet.news@gmail.com

Pour aller plus loin...

- 1) Qu'est-ce que vient compenser l'année de Chémitha, lors de laquelle, il est interdit de travailler la terre ? (Hida)
- 2) La Torah n'aurait-elle pas dû écrire à la fin du Passouk (10-25) : "Vous proclamerez la liberté pour tous ses esclaves hébreux", au lieu de "pour tous ses habitants". La liberté ne concerne pourtant que les esclaves hébreux ? (Péné Yéhochoua)
- 3) Vis-à-vis de qui, doit-on être particulièrement vigilant quant à ne pas transgresser l'interdit de On'a'a (ne pas léser autrui par la parole) ? (Yoshiya Tsion)
- 4) Quelle est la punition de celui qui prête avec intérêt ? (Or Ha'hama)
- 5) Que nous apprend la juxtaposition du Passouk (26-1) déclarant : « Vous ne ferez pas pour vous des idoles », au Passouk « Mes Chabbat vous garderez » ? (Midrach Chélomo)
- 6) Il est écrit (26-2) : « ète chabétotai tichmorou oumikdachi tiraou » (Mes Chabbat vous observerez et vous craindrez Mon sanctuaire). En ponctuant l'un des mots de ce verset autrement, on obtiendrait un message très important. De quel mot s'agit-il et quel serait ce si grand message ? (Otsar Ephraïm)
- 7) Qu'a fait de spécial, Alexandre le Grand durant les années de Chémitha ? (Flavius Joseph, Kadmonite 11-8,6) **Yaacov Guetta**

Jusqu'à quand peut-on réciter la Havdala ?

Le Ch. Aroukh (O.H. 299,6) rapporte en tant qu'avis principal que l'on peut réciter la Havdala jusqu'à mardi (inclus) car les 3 jours qui suivent chabbat sont encore rattachés au chabbat. Toutefois, il cite aussi l'opinion du Rif qui pense que la Havdala doit être récitée au plus tard le dimanche (avant la tombée de la nuit). Plusieurs décisionnaires Séfarades sont d'avis qu'il faut prendre en considération l'opinion du Rif selon le principe de "Safek berakhot léhakeh" (voir Ménou'hat ahava, 'Helek 1 perek 9,32). Le minhag achkénaze n'en tient pas compte. [Rama 299,6]

Mais à priori, tout le monde s'accorde qu'il est interdit de repousser la Havdala et qu'il faut la réciter le plus tôt possible, d'autant plus qu'il est interdit de manger tant qu'on ne l'a pas récitée [Michna Beroura 299,16].

De plus, il est à noter que les bénédictions de « bessamim » et « haèch » ne peuvent se réciter que samedi soir [Ch Aroukh 299,6].

A priori, la Havdala de Yom tov se récite uniquement à la sortie de la fête. On pourra toutefois s'appuyer sur l'avis indulgent qui autorise à posteriori de réciter la Havdala de yom tov jusqu'au lendemain soir.

[Michna Beroura 299,16 ; voir aussi Yabia omer 7, O.H siman 47]

David Cohen

La Voie de Chemouel

La providence divine

Conformément aux attentes du peuple, Hachem prévient Chemouel qu'il ne va pas tarder à rencontrer Chaoul, son futur roi. Ce dernier a parcouru toute la contrée de Binyamin, à la recherche des ânesses égarées de son père. Mais au bout de trois jours, après avoir échoué dans sa tâche, et se retrouvant à court d'argent et de provision, Chaoul envisage de rentrer chez lui. Il se doute de l'inquiétude de son père, après une si longue absence. Mais le jeune homme qui l'accompagne lui propose de gagner le village voisin où se trouve Chemouel. Il espérait ainsi que le prophète les aide dans leur quête. Chaoul refuse dans un premier temps. Le Radak explique qu'à cette époque, le don de prophétie était assez rare. Les gens avaient donc recours de temps en temps à des voyants et autres astrologues afin qu'ils les guident et ceux-ci étaient payants. Ne sachant pas si Chemouel leur exigerait un salaire pour ses services, Chaoul ne pouvait se résoudre à le consulter en ayant les mains vides. Son compagnon finit par le convaincre en proposant de payer avec le reste de son propre argent si cela s'avérait nécessaire.

Ils se mettent donc en route et une fois sur place, ils demandent à un groupe de jeunes filles où se trouve la maison du voyant. Le Midrach raconte qu'elles prolongèrent leur réponse, afin de profiter de la beauté de Chaoul. Elles lui indiquent ainsi sa maison, mais lui conseillent également de se dépêcher, Chemouel devait offrir ce jour-là un sacrifice. Chaoul s'empresse donc de les laisser. Il ne se doute pas encore que Chemouel l'attend de pied ferme. Ce dernier l'intercepte sur sa route et à sa demande, il lui révèle être le voyant qu'il recherche. Les exégètes nous révèlent que cette phrase lui sera reprochée. Il aurait dû faire preuve de plus d'humilité en lui conseillant de demander à d'autres personnes. Il l'expiera plus tard lorsqu'il devra oindre le roi David.

Mais pour l'instant, Chemouel rassure Chaoul sur le sort des ânesses et il l'invite à participer au repas du sacrifice. Il lui attribue la meilleure place ainsi que le meilleur morceau de la bête. C'est ce qui sied le mieux au futur roi. Il lui fait également une allusion à la royauté mais Chaoul refuse d'en entendre parler, il ne pense pas être digne d'un tel honneur. Avant son départ, Chemouel s'entretient en tête-à-tête avec Chaoul. Nous verrons la semaine prochaine de quoi il retourne.

Yehiel Allouche

Enigmes

Enigme 1 :

Quelle lettre ne trouve-t-on ni dans le Birkat Hamazon ni dans la Amida ?

Enigme 2 : Avec les chiffres 9, 10, 11, 12, trouvez le chiffre 28, sachant qu'on ne peut utiliser chaque chiffre qu'une fois.

Charade

Mon 1er est un mauvais conducteur,
Mon 2nd est apprécié par les anglais,
Mon 3ème est un mouvement de gymnastique,
Mon 4ème est une exclamation,
Mon tout met fin une journée sans faim.

Jeu de mots

Je suis fatigué, je m'assieds ou je m'étale, que faire ?

Devinettes

- 1) Quel bienfait équivaut à tous les bienfaits ? (Rachi, 26-6)
- 2) Hachem dit : « l'épée ne passera pas dans votre pays ». Il a déjà été dit dans le passouk précédent qu'il y aura la paix en Israël. Pourquoi cette répétition ? (Rachi, 26-6)
- 3) Comment le Beth Hamikdash est-il appelé dans la paracha ? (Rachi, 26-11)
- 4) La paracha parle d'une certaine avoda zara qui s'appelle "hamanekhem". Pourquoi s'appelle-t-elle ainsi ? (Rachi, 26-30)
- 5) Je suis écrit dans la Torah sans " vav " dans 5 endroits. Qui suis-je ? (Rachi, 26-42)

Réponses aux questions

- 1) Elle vient compenser les deux mois (Tichri et Nissan) durant lesquels, sur une période de 6 ans, les bné Israël ne pouvaient pas s'adonner correctement à l'étude de la Torah, compte tenu des lourds et nombreux travaux agricoles.
- 2) Non, l'expression « lekhol yochvéa » (pour tous ses habitants) implique aussi la liberté pour les maîtres des esclaves hébreux, car comme l'enseigne le traité Kidouchin 20 : « Celui qui acquiert un serviteur hébreu, acquiert par la même, un maître pour lui ».
- 3) Les lettres finales des mots « Vélo Tonou Ich ète Amto » forment le terme Ichto (sa femme), comme pour sous-entendre, que l'époux doit faire particulièrement attention, à la manière dont il parle à sa femme, car cette dernière, étant très sensible, pourrait facilement pleurer, lésée par les propos de son mari, susceptible de la blesser.
- 4) Les Sages nous enseignent que « ses biens iront en périlissant ». En effet, la guématria des mots « Hamalvé bérabit » (celui qui prête avec intérêt) est égale à celle des mots « nékhassav mitmaatim » (ses biens iront en périlissant).
- 5) Cette juxtaposition nous apprend, comme nous l'enseignent nos Sages, que même si quelqu'un s'est rendu coupable d'idolâtrie, il a tout de même la possibilité de réparer et de se faire pardonner de cette grosse faute, à travers l'observance du Chabat, l'amenant à faire téchouva.
- 6) Le mot « tiraou » pourrait être lu : « tirou » (vous verrez). Notre Passouk pourrait alors être interprété ainsi : « Si vous observez Mes Chabbat (au moins 2), vous verrez Mon sanctuaire (le 3ème Temple) être reconstruit aussitôt.
- 7) Il a dispensé tous les juifs d'Israël de payer les impôts durant les années de Chémitta, du fait que durant ces années-là, les bné Israël ne travaillaient pas leurs terres et donc ne gagnaient pas d'argent.

Question à Rav Brand

J'ai appris dernièrement que Ya'acov s'est fait appeler "Israël" après avoir "accepté d'endosser le rôle d'Essav".

Mais pourquoi Israël ?

Voir Béréchit 32, 29 et 35, 10.

Le mot Israël est composé des lettres Samèkh et Rèch, du mot "Sar", "ministre", et des lettres Alef et Lamed, qui signifient "force". Ce nom lui fut attribué du fait qu'il a lutté contre un ange fort, et contre des hommes forts, Essav et Lavan (Rachi), et qu'il les a vaincus.

Rabbi 'Haïm ben Rabbi Moshé ben Attar : Le Or Ha'Haïm

Rabbi 'Haïm ben Rabbi Moshé ben Attar est né en 1696 à Sali, au Maroc, dans une famille qui avait produit d'éminents érudits en Torah. Il étudia auprès de son grand-père, dont il portait le nom. Alors qu'il était encore jeune, il devint célèbre comme un grand érudit talmudique et kabbaliste. Il a écrit plusieurs ouvrages importants, le plus connu étant son commentaire sur le 'Houmach, qui est souvent imprimé aux côtés de Rachi, du Ramban et d'autres commentaires célèbres. Il s'agit du commentaire Or Ha'Haïm d'où il tirera son surnom. Vers les dernières années de sa vie, il décida de réaliser son rêve : se rendre en Terre Sainte. En chemin, il passa plusieurs années à Livourne, à Venise et à Damas. Partout où il vivait, il fonda une yeshiva et une synagogue portant son nom et qui furent célèbres longtemps après sa mort. Il arriva finalement à Jérusalem en 1742, avec un groupe de 30 élèves. Là, il établit immédiatement une yeshiva du nom de Knesset Israël et une seconde yeshiva secrète pour l'étude de la Kabbale. L'année suivante, il quitta ce monde (il n'avait alors que 47 ans).

Son expérience en tant qu'orfèvre : Alors que Rabbi 'Haïm étudiait encore dans la yeshiva de son grand-père, il acquit les compétences d'orfèvre pour gagner sa vie sans avoir à tirer profit de sa connaissance en Torah. Plus tard, alors qu'il était déjà devenu célèbre pour son savoir et sa sainteté et qu'il aurait pu occuper un poste honoré en tant que grand rabbin et rosh yeshiva, il refusait d'être payé pour ces services. Il préférait gagner son argent du travail de ses mains, car il était un orfèvre très habile. Tant qu'il avait de l'argent en poche pour les besoins de la journée, il ne travaillait pas et passait tout son temps dans ses études sacrées.

Rabbi 'Haïm s'était engagé chez le plus célèbre orfèvre non-juif local plusieurs heures par jour, où à chaque fois, il choisissait de travailler selon ses besoins. Un jour, le Sultan se préparait à marier sa fille : il

envoya chercher l'orfèvre et passa une commande importante de bijoux de fantaisie. Rabbi 'Haïm, ayant encore de l'argent dans ses gains précédents, n'allait pas travailler chez l'orfèvre. Au moment où l'ordre royal devait être livré, l'orfèvre n'avait toujours pas achevé le travail. Le Sultan, très en colère, menaçait de faire jeter l'orfèvre à ses lions. Mais le sournois orfèvre affirma que c'était son assistant juif qui avait laissé tomber le Sultan en ne venant pas travailler. Alors, le Sultan ordonna que Rabbi 'Haïm soit jeté aux lions pour être dévoré vivant. Lorsque les gardes du Sultan vinrent chercher Rabbi 'Haïm, il leur demanda seulement de pouvoir emporter avec lui certains de ses livres sacrés, ainsi que son Tallit et ses Tefillin. Rabbi 'Haïm fut conduit dans la fosse aux lions. Les gardiens lui passèrent une corde autour de la taille et l'abaissèrent dans la fosse, alors qu'il s'accrochait étroitement à ses précieux livres et à son sac contenant son Tallit, ses Tefillin et ses Siddourim. Les gardiens, n'étant pas à leur premier coup d'essai, savaient à quoi s'attendre : des cris glacés, des rugissements et des hurlements d'animaux, puis un silence de mort. Cette fois, cependant, c'était différent, très étrangement différent ! Il n'y avait pas de cris, pas de rugissements et pas de grondements. Les lions et les tigres restaient à leur place et ne tentèrent pas d'attaquer leur "repas". Trois jours plus tard, les gardiens vinrent nourrir les bêtes, s'attendant à ne retrouver que les os brisés de Rabbi 'Haïm. Ils ne pouvaient en croire leurs yeux quand ils virent Rabbi 'Haïm assis au centre de la fosse, enveloppé dans son Tallit et ses Tefillin, et étudiant ses livres saints. Les bêtes féroces étaient accroupies tout autour de lui, gardant un silence respectueux, comme si elles écoutaient sa voix mélodieuse. Incroyablement incrédule, le Sultan alla voir par lui-même et fut totalement stupéfait et terrifié devant ce spectacle impressionnant. Le Sultan ordonna de libérer Rabbi 'Haïm. Lorsque ce dernier arriva, le Sultan lui demanda pardon : "Maintenant, je sais qu'il y a Un Dieu, Le Gardien d'Israël !". Il demanda au saint Rabbi d'être son ami et son conseiller et promit que les portes du palais lui seraient toujours ouvertes.

David Lasry

La Question

Dans la Paracha de la semaine, nous sont enseignées les lois relatives à la Chémitha : "Et si vous demanderiez que mangerions nous la 7ème année... et J'ordonnerai Ma bénédiction sur vous la sixième année et elle produira la récolte pour 3 ans".

Pourquoi le verset utilise le verbe "ordonner la bénédiction" et pas plus simplement, "et Je bénirai" ?

Le Noam Elimélekh répond que de manière générale, la bénédiction se propage de manière automatique et naturelle chez une personne ayant foi en Hachem. Cependant, dans le cadre de la Chémitha, Hachem fait une promesse supplémentaire: même une personne dont la croyance serait limitée et se demanderait, comment elle pourrait assurer sa subsistance la 7ème année, cette personne méritera tout de même de voir la bénédiction de manière quantitative lors de la sixième année. Toutefois, puisqu'il n'est pas dans l'ordre des choses que la bénédiction s'applique sur un homme à la croyance limitée, Hachem doit émettre un ordre particulier, afin que celle-ci s'accomplisse.

G.N.

Notion talmudique

Safek Déorayta La'houmra

Lorsqu'on a un doute sur une question d'ordre toranique (et pas rabbinique), il faut s'abstenir.

Selon **le Rambam**, le devoir de s'abstenir est d'ordre rabbinique.

En revanche, selon **le Rachba**, le devoir de s'abstenir est d'ordre toranique. A priori, ce dernier avis semble plus compréhensible, car comment pourrait-on prendre le risque d'enfreindre un commandement de la Torah ?

Le Rachba apporte une source pour justifier l'avis du Rambam. La Guemara (Kidouchin, 73a) dit, que l'interdiction pour une personne « de bonne naissance » d'épouser un mamzer, personne illégitime, s'applique uniquement en cas de Vadai – où il y a une certitude qu'il est mamzer. Mais dans le cas d'un doute, l'union avec lui est permise. Le Rambam aurait alors déduit, de la même manière que la Torah permet ici le cas de doute, ainsi en est-il concernant les autres interdictions. Selon cette explication, le cas de Mamzer est similaire aux autres interdictions de la Torah, et ne sont autorisés que les cas de Safek classiques ! Ketsot Hahochen) dans ses premiers Mais en cas d'une 'hazaka, où la Torah interdit le doute, il sera interdit aussi dans le cas de mamzer. D'autres expliquent encore

l'avis du Rambam, que la Torah a explicité la permission concernant le cas du mamzer, afin d'inclure dans la permission le cas d'une 'hazaka.

Le Rachba en revanche dit, le fait que la Guemara ait besoin d'un verset, pour apprendre la permission de se marier dans le doute avec un mamzer, révèle, qu'en règle générale on est tenu de s'abstenir dans le doute. Si la règle dit que l'action est permise en cas de doute, pourquoi a-t-elle besoin de le préciser concernant le mamzer ?

Une difficulté se pose selon le Rambam. La Guemara demande : étant donné que la Torah a permis le Mamzer en cas de doute, pourquoi nos Sages l'ont interdit ? La Guemara de répondre : les Hakhamim ont été exigeants au sujet des Youhassin (filiation). Or selon le Rambam, la Torah permet le cas de doute dans toute la Torah, et les Sages ont exigé de s'abstenir ; pourquoi la Guemara a-t-elle alors besoin d'une raison spécifique, le Youhassin, pour justifier leur interdiction ? Celui qui veut approfondir le sujet est invité à étudier le Sefer Chev Chemateta (l'auteur du fameux chapitres ainsi que Chaarei Yocher (de Rabbi Chimon Shkop).

Moché Brand

La Torah nous parle cette semaine de la Mitsva du Yovel : le Sanhédrin devait compter 7 fois 7 ans et conclure ce grand cycle par une année de Yovel.

“ Vous rendrez Kadoch la 50^{ème} année et vous proclamerez la liberté sur la terre pour tous ses habitants, ce sera pour vous l'année du Yovel, vous retournerez chacun vers son héritage et chacun vers sa famille vous retournerez.” (Vayikra 25,10)

Cette année-là, tous les esclaves juifs devaient être libérés. Aussi bien l'esclave qui était dans la période des 6 années, que celui qui avait décidé de rester plus longtemps chez son maître, tous devaient recouvrer la liberté. Bien que cette Mitsva s'adresse aux Avadim, en disant : “vous proclamerez la liberté sur la terre **pour tous ses habitants**”, le verset semble dire que la liberté concerne tous les habitants ! Pourtant, n'étaient

probablement pas tous esclaves ! En quoi étaient-ils concernés par cette liberté ?

En réalité, il est vrai que le 1^{er} concerné par cette libération est le Eved ivri, cet esclave juif qui travaille depuis tellement d'années au service d'un homme, que sa condition de serviteur est un peu devenue son état par défaut. Le Yovel est pour lui l'occasion de prendre un nouveau départ et de se réhabituer à servir le véritable maître. Lui qui pour manger, tournait son regard vers son patron doit apprendre à vivre avec une réelle émouna en Hachem.

Cependant, le maître est également concerné par cette libération. Car lui aussi s'est habitué pendant de nombreuses années à être celui vers qui on se tourne, celui qui prend les décisions en oubliant parfois qu'il est également au service du véritable patron.

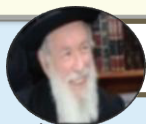
A la fin du 1^{er} Temple, le prophète Yrmiya appelait ses contemporains à libérer leurs esclaves pour le Yovel mais même s'ils l'ont écouté au début, ils ne tardèrent pas à remettre la main sur ces hommes auxquels ils s'étaient habitués. (Yrmiya 34,8)

Il fallait donc **proclamer la liberté pour tous ses habitants** car chacun peut être concerné par cette mitsva, soit en tant que maître, soit en tant qu'esclave.

Même si nous n'avons pas cette mitsva du Yovel, la vie est faite d'innombrables situations où nous pouvons être touchés soit par le syndrome du maître soit par celui de l'esclave.

Pour être véritablement reconnaissant envers Hachem, l'esclave doit apprendre à se tourner vers son réel bienfaiteur, tandis que le maître doit accepter qu'il n'est que le dépositaire de cette richesse qu'il possède. (Darach David)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Daniel est un jeune homme qui vient de se marier. Mais malheureusement, quelque temps après son mariage, alors qu'il reçoit enfin les photos de la cérémonie, il découvre, énervé, qu'il manque, dans les prises, les meilleurs moments. Aviel, le photographe, a oublié de le prendre en photo avec ses si chers grands-parents, ainsi qu'avec son meilleur ami, cela sans oublier le fait qu'il n'ait pas immortalisé le moment où il passe l'anneau au doigt de sa chère épouse. Furieux, Daniel décide d'amener Aviel au Beth Din pour un Din Torah. Les Dayanim, comprenant la tristesse de Daniel mais voyant qu'Aviel reconnaît entièrement son erreur qu'il explique par la cacophonie et la mauvaise organisation de ce fameux mariage, décident de proposer à Daniel quelque chose d'assez spécial. Le Chef du Beth Din lui déclare qu'il est un jeune homme intelligent qui vient de se marier et espère le meilleur pour le restant de sa vie, c'est pour cela qu'il lui propose de payer à Aviel le restant de son dû (500 Shekels) sans rechigner et que le Beth Din le bénira par le mérite du Chalom pour avoir rapidement des enfants en bonne santé pour le bonheur de tous. Or Daniel ne l'entend pas de cette oreille et refuse immédiatement la proposition du Rav. Mais ce jour-là se trouvait au Beth Din un jeune Avrekha, Ephraïm, venu apprendre « le métier » et en entendant cela il se dirige vers le Av Beth Din (Chef du tribunal) et lui chuchote qu'il est prêt à payer les 500 Shekels à Aviel et recevoir la Brakha pour sa sœur qui, mariée depuis 9 ans, n'a toujours pas eu la joie d'avoir des enfants. Le Rav réfléchit un instant puis déclara qu'il était d'accord. Ephraïm sortit alors son carnet de chèque et s'apprêta à tendre le chèque au photographe mais à ce moment-là, Daniel, comprenant la situation, et surtout ce

qu'il est en train de perdre, déclare qu'il vient de changer d'avis et est prêt à renoncer aux 500 Shekels pour recevoir la Brakha. Commence alors une nouvelle discussion entre Daniel et Ephraïm à qui revient le droit et le mérite de payer Aviel. Le jeune Avrekha argue que Daniel a déjà renoncé à la bénédiction, tandis que celui-ci lui répond qu'il n'a rien à voir avec cette histoire et n'a pas à s'en mêler. Qui a raison ?

Le Rav Zilberstein nous apprend que le mérite de faire le Chalom (et donc la Brakha) n'est pas quelque chose qui s'acquiert par un Kinyan (acte d'acquisition) comme toute chose matérielle. Donc Daniel qui a refusé la proposition du Rav a perdu son droit sur ce deal lorsque Ephraïm a reçu la permission de rembourser Aviel. Le Choul'han Aroukh (Y"V 264,1), dans la même idée, nous enseigne que si un père a promis à quelqu'un d'être le Mohel ou Sandak de son fils, il ne pourra se rétracter. Et même s'il se rétracte, on donnera quand même la Mitsva au nouveau nommé, on peut tout de même apprendre que tant qu'il ne l'a pas donnée à autrui, le premier a un certain droit sur cette Mitsva.

Le Rav Zilberstein finit en disant qu'on ne peut finir cette histoire sans raconter la fin. Ephraïm décida finalement de laisser la Mitsva de payer le photographe à Daniel (qui fit le têtou jusqu'au bout pour cela) car il n'y a aucunement lieu de se disputer pour une Mitsva. Et une année plus tard, Daniel revient au Beth Din leur annoncer la naissance de sa fille, et deux jours plus tard ce fut au tour du Tsadik Ephraïm d'annoncer que sa sœur venait d'accoucher, après 10 ans de mariage, deux magnifiques jumeaux. On précisera enfin le nom de ce fameux Av Beth Din qui n'est autre que Rav Yits'hak Zilberstein en personne.

Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« et celui qui rachètera des Léviim, reviendra la vente de sa maison au yovel » (25,33)

On sait que pour un Israël qui vend sa maison, les lois sont les suivantes :

- S'il s'agit d'une maison dans une ville entourée de murailles, le vendeur aura une seule année pour la racheter, et s'il ne la rachète pas pendant cette 1^{ère} année, il ne pourra plus la racheter et elle ne lui reviendra pas au yovel.
- S'il s'agit d'une maison dans une ville ouverte, il peut la racheter quand il veut, et s'il ne la rachète pas elle lui reviendra gratuitement au yovel.
- S'il s'agit d'un champ, les 2 premières années il ne pourra pas le racheter, ensuite il pourra le racheter, et s'il ne le rachète pas, le champ lui reviendra gratuitement au yovel.

Mais si c'est un Lévi qui vend son champ, il n'y a pas besoin d'attendre 2 ans pour pouvoir le racheter ou si c'est sa maison qu'il vend, même dans une ville entourée de murailles, il pourra la racheter même après la 1^{ère} année. Que ce soit un champ ou une maison, le Lévi peut racheter quand il veut. A présent, notre verset intervient et Rachi propose 2 explications sur ce que le verset vient nous apprendre :

- 1- Dans le cas où le Lévi n'aurait pas racheté, même s'il s'agit d'une maison dans une ville entourée de murailles, la maison lui reviendra au yovel gratuitement.
- 2- On aurait pu croire que c'est seulement lorsqu'un Israël achète d'un Lévi que le Lévi peut racheter quand il veut, mais que si c'est un Lévi qui achète d'un Lévi alors après la 1^{ère} année (s'il s'agit d'une maison dans une ville entourée de murailles) il ne peut plus la racheter, c'est pour cela que notre verset intervient, pour nous dire qu'il pourra la racheter quand il veut, même si l'acheteur est un Lévi.

Essayons à présent d'expliquer pourquoi Rachi a-t-il besoin de donner 2 explications pour comprendre le verset et comment voit-on que le pchat du verset contient ces 2 explications.

Rachi ne se suffit pas de sa 1^{ère} explication car selon elle, il faut traduire le mot "goel" par "acheter" alors que dans toute la paracha le mot "goel" veut dire "racheter", c'est-à-dire un vendeur qui rachète sa maison et non un acheteur qui achète une maison, c'est pour cela que Rachi ramène la deuxième explication qui selon elle le mot "goel" se traduit par "racheter" comme dans toute la paracha.

D'un autre côté, la deuxième explication n'est pas suffisante pour 2 raisons. En effet, il n'est pas marqué que l'acheteur est Lévi, qui est pourtant une précision essentielle, et le verset semble dire une seule loi, à savoir que la maison lui revient au yovel alors que selon cette deuxième explication le verset dirait deux lois : qu'un Lévi qui a vendu sa maison à un autre Lévi pourrait la racheter quand il veut et que s'il ne l'a pas rachetée elle lui revient au yovel. C'est pour cela que la première explication est également nécessaire à la compréhension du verset, c'est-à-dire que la Torah s'est exprimée de manière à inclure ces 2 explications puisque chacune d'entre elles est insuffisante à la compréhension du verset, c'est pour cela que Rachi écrit, ce à quoi pense le verset. En effet, si le verset pense uniquement à la 1^{ère} explication alors dans ce cas pourquoi avoir écrit le mot "goel" et non "acheter" ?! Et si le verset pense uniquement à la deuxième explication alors dans ce cas pourquoi ne pas avoir écrit que l'acheteur est Lévi et pourquoi avoir présenté le verset de manière à ce qu'on ait l'impression qu'il n'y a qu'une seule loi ?! On en conclut donc que la manière dont le verset s'est exprimé prouve que le pchat du verset inclut les 2 explications à la fois.

Mordekhaï Zerbib

BEHAR

25 Maï 2019

20 Iyar 5779

1085

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le but des mitsvot : raffermir notre confiance en D.ieu et nous détacher de la matière

« L'Eternel parla à Moché au mont Sinaï, en ces termes. »

(Vayikra 25, 1)

Dans cette paracha, sont évoqués plusieurs sujets. Tout d'abord, celui de la chemita : après six années de travail de la terre, il faut la laisser se reposer la septième. Puis, celui du yovel : la cinquantième année, qui suit un cycle de sept chemitot, il est également interdit de travailler la terre, tandis que tous les terrains sont restitués à leurs propriétaires originels et les esclaves libérés. Ensuite, est mentionné l'interdit du prêt à intérêt. Puis, vient la mitsva du Chabbat et le rappel qu'après six jours de travail, on doit se reposer. Tentons de comprendre la profondeur de chacune de ces mitsvot, d'en dégager d'importants enseignements et de définir le lien qui les unit.

La nature de l'homme est telle que l'habitude devient une seconde nature. Ainsi, celui qui possède des biens depuis un moment ressent qu'il en est le seul propriétaire. Dès lors, lorsque se présente à lui une mitsva exigeant qu'il débourse une partie de son argent ou cède l'une de ses possessions, il lui est très difficile de le faire. Or, l'Eternel, qui désire nous rendre méritants, ancrer en nous la émouna, nous détacher de la matière afin de nous faciliter l'observance des mitsvot et, au final, nous permettre de réaliser à qui la richesse appartient, nous a ordonné de nombreux commandements nous permettant d'y parvenir.

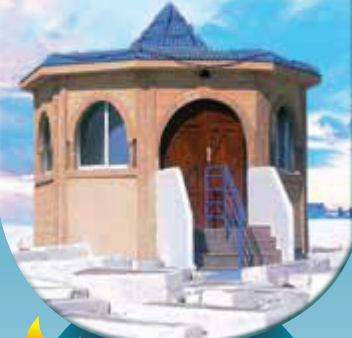
Tel est le sens profond de la mitsva de chemita. Après avoir travaillé son champ pendant six ans, l'homme a tendance à vouloir travailler une année de plus pour continuer à s'enrichir. Le Créateur l'arrête alors dans sa course à l'argent, lui ordonnant de chômer, même si cela implique a priori des pertes

financières. Cette pause offre à l'homme l'opportunité de réfléchir et de réaliser qui est le réel Propriétaire des biens de ce monde – « car toute la terre est à Moi ! » (Chémot 19, 5)

De cette manière, l'homme en vient à éprouver un sentiment de reconnaissance envers le Créateur du monde auquel tout appartient. La mitsva du yovel vise elle aussi à lui rappeler qu'il n'est pas le véritable propriétaire de ses biens. Quant à l'interdit du prêt à intérêt, il vise le même objectif. L'homme pourrait effectivement se dire que, du fait que son argent lui appartient, il peut l'utiliser comme bon lui semble, par exemple en prêtant à intérêt. Or, D.ieu nous l'interdit formellement, afin de sanctifier l'objet le plus matériel qui est entre nos mains, l'argent. Ainsi, nous serons moins attirés par la matière et notre esprit ne sera pas en permanence torturé par l'appât du gain. Cette mitsva tient également compte de la personne en détresse, obligée d'avoir recours à un prêt : l'Eternel désire que son prochain l'aide à se tirer d'embarras en lui prêtant la somme dont il a besoin, sans gonfler ses dettes d'intérêts supplémentaires.

Nous comprenons dès lors pourquoi, arrivé le yovel, nous avons l'ordre de libérer nos esclaves et de restituer nos terrains à leur propriétaire originel : afin de réaliser que nous n'en sommes pas les réels propriétaires et que D.ieu seul décide quand nous les donner et quand nous les reprendre.

Ainsi, un fil conducteur se retrouve tout au long de cette paracha : nos biens matériels ne nous appartiennent pas réellement, mais sont au Saint béni soit-Il, alors que nous n'en sommes que les dépositaires dans ce monde, pour une durée déterminée. Telle est la leçon que les mitsvot de la chemita, du yovel, du Chabbat et l'interdit du prêt à intérêt viennent ancrer en nous.



All. Fin R. Tam

Paris 21h18* 22h40 00h00

Lyon 20h57* 22h12 23h19

Marseille 20h46* 21h58 22h57

(*) Prière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris • Orot 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pnineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orot 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orotheim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il**Hilloula**

Le 20 Iyar, Rabbi Yossef Woltoch

Le 21 Iyar, Rabbi Chmariahou Karlitz

Le 22 Iyar, Rabbi Chlomo Eliezer Alfandri

Le 24 Iyar, Rabbi Yaakov Mélissa

Le 25 Iyar, Rabbi 'Haïm 'Houri

Le 26 Iyar, Rabbi Chlomo de Zwil

Le 26 Iyar, Rabbi Moché 'Haïm Luzzato



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La guérison par le mérite de Rabbi Chimon bar Yo'haï

Chaque année, à Lag Baomer, jour de la hilloula du saint Tana, je me remémore un miracle qui eut lieu lors de mon enfance au Maroc, miracle qui me touche de très près.

Suite à un violent choc à la tête, ma sœur aînée était devenue handicapée : elle ne pouvait plus marcher. Notre Maman zatsal l'emmena chez les plus grands spécialistes. En vain.

Chaque année, Papa avait l'habitude d'organiser chez nous la hilloula de Rabbi Chimon bar Yo'haï, en présence de très nombreux invités. Tous entonnaient des chants traditionnels et se racontaient les merveilles du saint Tana, que son mérite nous protège.

Une année, les réjouissances avaient pris fin et les participants étaient déjà repartis, lorsque ma sœur demanda naïvement à notre père : « Papa, si le pouvoir de Rabbi Chimon bar Yo'haï est si grand, pourquoi ne guérirait-il pas mes pieds pour que je puisse marcher comme tout le monde ? Sinon, qu'est-ce que je vais devenir en grandissant et qui voudra se marier avec moi ? »

En entendant sa question, aussi ingénue que douloureuse, tous éclatèrent en sanglots. Lorsqu'enfin le calme fut revenu, mon père la rassura : « Si D.ieu

veut, par le mérite de Rabbi Chimon bar Yo'haï, tu pourras de nouveau marcher comme avant ! »

Au cours de la même nuit, toute la maisonnée était plongée dans le sommeil lorsque nous avons soudain entendu des cris effrayants en provenance de la chambre de ma sœur. Ayant tous été réveillés en sursaut, nous nous sommes précipités vers sa chambre. Là, pour notre plus grande stupéfaction, nous l'avons trouvée debout, marchant comme si de rien n'était !

Seul Papa garda son sang-froid pour l'interroger calmement : « Ma fille, pourquoi as-tu crié ? Qu'est-ce que tu as ressenti lors de ces moments ? »

Encore sous le coup de l'émotion, ma sœur répondit qu'au milieu de la nuit, elle avait eu la sensation que quelqu'un lui massait les pieds et que des ondes de chaleur les traversaient. Ensuite, elle avait entendu une voix lui murmurer : « Lève-toi, à présent tu peux marcher ! » Et c'est ce qu'elle fit ; dès qu'elle tenta de se mettre debout, elle découvrit qu'elle pouvait marcher comme tout le monde.

En entendant cette histoire de la bouche de ma sœur, Papa confirma qu'il s'agissait sans l'ombre d'un doute du saint Rabbi Chimon bar Yo'haï qui était venu la guérir de son handicap, et ce, en récompense de sa foi pure dans les mérites du Tsadik.



Paroles de Tsaddikim

Qui a rempli pour moi le gobelet d'eau ?

« Si ton frère vient à déchoir, si tu vois chanceler sa fortune, soutiens-le, fût-il étranger et nouveau venu, et qu'il vive avec toi. » (Vayikra 25, 35)

Dans la Yéchiva de Kfar 'Hassidim, le Machguia'h Rabbi Eliahou Lopian zatsal habitua les ba'hourim à remplir le gobelet d'eau à celui venant se laver les mains après lui.

L'un d'eux lui demanda quel était l'intérêt de cela, commentant : « De toutes les façons, chacun doit remplir un gobelet, donc pourquoi remplir celui de son prochain plutôt que le sien ? » Le Machguia'h lui expliqua que nous devons nous habituer à penser aux besoins d'autrui et c'est pourquoi il est préférable que chacun remplisse le gobelet de l'autre.

Dans son ouvrage Nétivot Or, Rabbi Its'hak Blazer zatsal de Peterbourg rapporte un incident étant arrivé à son Rav, Rabbi Israël Salanter zatsal, dans sa jeunesse.

La veille de Kippour, vers le soir, à l'heure où les Juifs de la ville se dirigeaient vers la synagogue pour la prière de Kol Nidré, l'atmosphère de la rue était extrêmement tendue, à l'approche du grand jugement.

Dans la rue silencieuse, un Juif honorable, désigné par Rabbi Israël comme l'un des « grands pieux », semblait replié sur lui-même. La crainte du jugement imminent était lisible sur son visage. Son être entier exprimait la tension.

Or, à ce moment même, Rabbi Israël devait lui poser une question précise. Il se dirigea vers lui pour le questionner à ce sujet, mais l'autre était si tendu qu'il l'ignora tout bonnement. Non seulement il ne lui répondit pas, mais il ne lui fit même pas le moindre signe.

« Très peiné, je pris congé de lui, raconta le Rav Israël. Une voix intérieure se mit à me souffler tous ses griefs contre ce Juif : "En quoi suis-je responsable que tu crains tellement D.ieu et trembles du jour du jugement ? En quoi cela me concerne-t-il ? N'as-tu pas l'obligation de répondre calmement à ma question ? Cela fait partie de ton devoir de rendre service et d'être charitable. Ta redoutable crainte du jugement te rendrait-elle exempt de tes devoirs envers ton prochain ? Plus encore, si cet homme était réellement animé d'une crainte authentique, pourquoi n'a-t-il pas pensé au grand désagrément causé à celui qu'on ignore, comme s'il n'existait pas ?" »

Tel est le sentiment qui doit nous habiter perpétuellement, celui de ressentir que notre prochain est à nos côtés, comme le laissent entendre les mots « qu'il vive avec toi ».

DE LA HAFTARA

« Yirmyahou dit (...) » (Yirmyahou chap. 32)

Lien avec la paracha : Yirmyahou Hanavi prédit au peuple juif le retour à Sion avec la construction de maisons et l'acquisition future de champs et de vignobles – thèmes évoqués également dans la paracha.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

En règle générale

D'après la Torah, il est interdit d'accorder du crédit à des propos médisants, c'est-à-dire de croire, dans son cœur, que c'est vrai. Il est inutile de détailler longuement la nature de la personne accordant du crédit à la médisance et celle de l'homme auquel elle s'applique, car il n'existe pratiquement pas de différence concernant cet interdit.

En résumé et en règle générale, il est prohibé à tout Juif de croire en des propos médisants prononcés sur un autre Juif, sauf s'il s'agit d'un hérétique, d'un médisant ou d'un homme appartenant à une catégorie similaire et qui n'est plus considéré comme notre « prochain ».



PERLES SUR LA PARACHA

Qui mérite le titre d'homme ?

« Si ton frère vient à déchoir, si tu vois chanceler sa fortune, soutiens-le. » (Vayikra 25, 35)

L'importance de la charité, dans laquelle les membres de notre peuple sont impliqués quotidiennement et à toute heure, apparaît dans le Tanakh, comme il est dit : « Le monde est bâti sur la charité » et « L'un prête assistance à l'autre et chacun dit à son frère : "Courage !" » Car elle n'est autre que l'un des piliers sur lequel le monde se maintient. Cette idée se retrouve aussi bien répétée dans la Torah, dans les Prophètes que dans les Hagiographes, ainsi que dans la Torah orale.

Rabbi 'Haïm Zonnenfeld zatsal fait remarquer que le terme ich (homme) a la même valeur numérique que le terme lérééhou (à son prochain), d'où il déduit que celui qui est charitable envers son prochain mérite le titre d'homme.

Il fit part de ce 'hidouch le jour de Pourim, lors duquel nous lisons dans la Méguila le verset « envoyer des présents l'un à l'autre (ich lérééhou) ». Or, le but de ces michlo'hé manot est d'amplifier l'amitié entre les hommes, ce qui n'est possible que si l'égalité règne entre eux, si personne ne se sent supérieur à son prochain ni s'enorgueillit devant lui. Car le vice de l'orgueil est à la source de toutes les querelles, tandis que l'égalité permet de créer une atmosphère affable.

L'auteur de l'ouvrage 'Hokhmat 'Haïm relève que le mot yéidi (mon ami ou amical) peut se lire dans les deux sens. Car la véritable amitié est celle qui est réciproque.

Le sourire n'amoindrit pas la gravité de l'interdit

« Ne le régente point avec rigueur, crains d'offenser ton D.ieu. » (Vayikra 25, 43)

En marge du verset « Les Egyptiens accablèrent les enfants d'Israël de rudes besognes (béparekh) », nos Maîtres font remarquer que ce dernier mot peut se décomposer en bépé rakh, signifiant avec un langage doux. Désirant être épargnés de la punition, les Egyptiens convinquirent les Hébreux de travailler en leur parlant gentiment, jusqu'à ce qu'ils acceptent volontiers.

Le Alchikh – que son mérite nous protège – explique notre verset en s'appuyant sur cette idée. Après nous avoir mis en garde contre l'interdiction d'imposer un travail trop dur à son esclave, la Torah ajoute « Ne le régente point avec rigueur (béparekh) », sous-entendant en l'amadouant par des paroles douces (bépé rakh) pour qu'il accepte son travail de plein gré.

Pourquoi cet ordre ? La suite du verset nous répond : « Crains d'offenser ton D.ieu. » Le Saint béni soit-Il, scrutant les reins et le cœur, connaît les pensées les plus secrètes de l'homme. Aussi, Il sait pertinemment que, lorsque l'esclave accepte d'exécuter certaines tâches, ce n'est que suite aux persuasions de son maître devant lequel il se gêne et auquel il n'ose pas refuser.

Grâce à la pitié et à la gentillesse

« Ne le régente point avec rigueur. » (Vayikra 25, 43)

Dans son ouvrage Tokha'hot 'Haïm, Rabbi 'Haïm Falagi – que son mérite nous protège – raconte ce qui lui a été dévoilé dans un rêve.

Environ un mois après le décès d'un des habitants de sa ville, Izmir en Turquie, ce défunt lui apparut en rêve, l'air joyeux et vêtu d'habits de fête.

Rabbi 'Haïm lui demanda pourquoi il avait mérité de si grandes marques d'honneur. L'homme lui répondit qu'il avait eu droit à la vie du monde à venir du fait qu'il s'était conduit avec respect et compassion envers ses serviteurs et avait veillé à ne pas les assujettir trop durement et avec cruauté.

Sur les traces de nos ancêtres

Enseignements de notre Maître, le Gaon
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,
sur le traité Avot



« Rabbi 'Hanina, suppléant du Cohen gadol, dit : "Prie pour la paix du pays, car s'il n'y avait la crainte, les hommes se dévoreraient mutuellement." » (Chap. 3, 2)

Il nous incombe de prier pour la paix du pays de manière discrète, sans que ses dirigeants le sachent. Il ne faut pas non plus se dire : « En leur faisant savoir que je prie pour leur salut, du bien résultera pour le peuple juif. » Nos Maîtres nous ont déjà mis en garde, dans le premier chapitre (michna 10) : « Et ne cherche pas à te familiariser avec les grands. » On ne doit pas s'imaginer qu'en étant actif au sein du gouvernement, cela sera bénéfique. Mais il faudra prier D.ieu pour qu'il pousse les dirigeants du pays à faire le bien.

Un verset de Michlé recèle une allusion à cette idée : « Le cœur du roi est dans la main de l'Eternel. » (21, 1) Cela rejoint cette affirmation de nos Sages (Ta'anit 2a) : « Trois clés se trouvent dans les mains de D.ieu et n'ont pas été confiées à un émissaire. » Le texte ajoute que le cœur du roi se trouve également dans les mains de D.ieu et que nous devons prier pour la paix du royaume. D.ieu jouera ensuite Son rôle, incitant les dirigeants du pays à faire le bien, tout comme Il dirige les trois éléments n'étant pas confiés à un émissaire.

Mon père et maître, que son mérite nous protège, pria toute sa vie pour le bien-être du roi du Maroc. Pourtant, bien que le roi lui en eût été reconnaissant, il ne le fit jamais savoir, accomplissant la parole de nos Maîtres : « Et ne cherche pas à te familiariser avec les grands. »

« Rabbi Né'hounia ben Hakana dit : "Celui qui accepte sur lui le joug de la Torah se verra déchargé du joug des instances dirigeantes et des impératifs de la subsistance." » (Chap. 3, 5)

Nous retrouvons ici le principe de « mesure pour mesure ». En effet, l'homme n'a pas été créé dans ce monde pour prendre et profiter de ce qui est à sa disposition, mais doit œuvrer et travailler afin de mériter de recevoir les bienfaits divins. Grâce à l'action, il peut prendre. C'est pourquoi ce monde est appelé olam haassiya, le monde de l'action, car l'homme y a été créé uniquement pour agir, et non pour prendre ce qui se présente à lui. Il n'a pas été nommé olam haassouy (monde fait), car cette appellation ne convient qu'au monde futur dans lequel aucun travail n'est possible.

C'est pourquoi quiconque se soumet au joug de la Torah et agit selon ses impératifs n'aura aucun autre effort à fournir ; on le délivrera des exigences politiques et sociales. Son travail sera réalisé par d'autres. Mais celui qui n'accomplit pas la Torah sera soumis à d'autres obligations, aux impératifs politiques et sociaux.

Telle est la règle. L'homme fut créé dans ce monde uniquement pour travailler. S'il est méritant, il peinera pour la Torah et, s'il ne l'est pas, il peinera pour sa subsistance, ainsi qu'il est dit : « L'homme est né pour la douleur. » (Iyov 5, 7) Sur ce point, nos Sages expliquent (Sanhédrin 99b) : « Tout homme est né pour la douleur, mais j'ignore s'il fut créé pour peiner dans l'étude ou dans le travail. S'il est méritant, il peine pour la Torah, sinon, pour sa subsistance. »



LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de
notre peuple,
la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie

« Tous les jours de sa vie, elle travaille à son bonheur ; jamais elle ne lui cause de peine. »

Penchons-nous, tout d'abord, sur la personnalité exceptionnelle de la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, qu'elle repose en paix, qui eut l'insigne mérite de fonder avec Rabbi Moché Aharon – que son mérite nous protège – un foyer royal, un empire de Torah et de charité à partir duquel elle pratiqua de la bienfaisance autour d'elle toute sa vie durant.

Dès l'époque où ils habitaient au Maroc, la Rabbanite devint célèbre pour sa charité envers toute personne dans le besoin. En particulier, elle veillait à ce que son mari ne manque de rien, tandis que lui se cloîtra dans son foyer durant quarante ans, sans voir le moindre rayon de soleil, période qu'il mit à profit pour se plonger dans la prière et l'étude de la Torah.

Dans son éloge funèbre, notre Maître, Rabbi David 'Hanania, témoigne les rares qualités que possédait sa Maman et l'estime qu'elle portait à son mari, le Tsadik :

« Maman ne fut jamais prête à quitter son petit et vieil appartement de la rue Maïmon, à Ashdod, bien qu'il lui soit souvent arrivé de ne pas fermer l'œil de la nuit à cause des souris et des rampants y faisant souvent intrusion. Malgré nos nombreuses insistances, elle refusait de déménager pour venir habiter à nos côtés, répétant : "Là je demeurerai, car je l'ai voulu. C'est l'appartement de Papa, le Tsadik, et je ne le quitterai jamais."

« Maman est toujours restée fidèle à Papa. Elle expliquait que cet appartement avait absorbé sa sainteté, sa vigilance pour préserver la pureté de ses yeux, domaine auquel il mettait un point d'honneur. Une année, à Pourim, elle voulut plaisanter un peu à ce sujet : elle se déguisa en étrangère et vint voir Papa pour lui demander une bénédiction. Il lui demanda alors son nom et fut surpris de constater qu'il était identique à celui de son épouse. Puis il lui demanda les noms de ses enfants qui, étrangement, correspondaient exactement à ceux des siens... Toutefois, Papa ne leva pas les yeux pour vérifier qui se tenait devant lui. Il se contenta de sourire et de lui faire remarquer : "Intéressant, ces noms correspondent à ceux de ma femme et de mes enfants..." Maman sourit et lui répondit : "Rabbi Moché ! Je suis Madeleine, ta femme. Ne reconnais-tu pas ma voix ?" Et quelle fut la réaction de Papa ? Il rétorqua : "Une autre fois, ne me fais plus un tel manège, s'il te plaît,

car tu aurais pu me faire trébucher dans la préservation de la sainteté de mon regard." Maman objecta : "Mais je suis ta femme, donc quelle faute aurais-tu fait en me regardant ?" Il lui expliqua alors : "Je ne savais pas que c'était toi, donc si j'avais levé les yeux, cela aurait été une faute pour moi." Aussi, Maman refusa-t-elle à tout prix de quitter cette demeure qui avait absorbé tant de sainteté et de crainte du Ciel, par le pouvoir de la Torah étudiée par Papa. »

Ne pas le déranger durant son étude

La Rabbanite Sheine 'Haya Eliachiv, qu'elle repose en paix, épouse du Gaon Rav Yossef Chalom Eliachiv zatsal, contribua grandement au remarquable niveau de Torah atteint par son mari. Un de ses voisins nous le confirme par l'histoire suivante :

« Une fois, je voulus prendre conseil auprès du Rav pour une certaine question, mais la Rabbanite me dit qu'il était en train d'étudier et qu'on ne pouvait pas le déranger. Toutefois, j'insistai auprès d'elle, lui expliquant qu'il s'agissait d'une question importante pour laquelle je devais trancher et lui demandant de vérifier si le Rav pouvait me recevoir pour un très bref instant.

Elle me répondit que, durant toute sa vie, il ne lui était jamais arrivé de le déranger pendant qu'il étudiait. Comment donc le ferait-elle à présent ? »

Sa fille, la Rabbanite Berlin – qu'elle repose en paix – raconta une histoire du même ordre. Un motsaé Chabbat, le père de la Rabbanite, Rav Arié Lévin zatsal, vint leur rendre visite. La Rabbanite dit à son mari : « Tu as déjà fait la havdala, tu peux aller étudier. » Il avait l'habitude d'étudier dans une synagogue du quartier. Bien que Rav Arié n'eût pas vu son gendre depuis très longtemps et désirât discuter un peu avec lui, il ne se mêla point. Rav Eliachiv prit donc son livre de guémara et partit étudier, comme à son habitude.

Après son départ, Rav Arié se tourna vers sa fille et lui demanda avec délicatesse : « Tu sais bien que je ne viens qu'une fois par an pour discuter un peu avec ton mari. Pourquoi avais-tu besoin de lui dire juste maintenant de partir étudier ? C'est un grand matmid, il serait de toute façon parti étudier d'une minute à l'autre. »

La Rabbanite lui répondit : « Papa, je ne lui dis jamais d'aller étudier, il y va tout seul. Mais, aujourd'hui, le petit a beaucoup de fièvre et il pleure ; j'ai craint qu'il ne le remarque et que cela le dérange ensuite pour se concentrer dans son étude. C'est pourquoi je l'ai pressé à partir pour étudier et je vais maintenant amener le petit chez le médecin. »



Behar (80)

דבר אל בני ישראל ואמרת אליהם כי תבאו אל הארץ אשר אני נתן לכם ושבתה הארץ שבת לה. שש שנים תזרע שדה ובשונה השביעית שבת שבתון יהיה לארץ שבת לה... (כה. ב, ג, ד)
 Parle aux enfants d'Israël et dit leurs : Quand vous serez entrés dans le pays de que je vous donnerez, la terre sera soumise à un chômage pour Hachem. Six années tu ensemenceras ton champ... Mais la septième année, un chômage absolu sera accordé à la terre, un Chabbat pour Hachem (25.2, 3, 4)

Le **Kli Yakar** nous dit, à propos de notre verset, que les opinions divergent sur les raisons pour lesquelles Hachem nous ordonne de laisser la terre au repos toutes les sept années... A la fin de son commentaire il conclut que la raison essentielle de cette ordonnance Divine est qu'Hachem veut que nous nous appuyions sur le miracle de la sixième année.

En effet Hachem nous promet que si nous respectons comme il se doit les règles de la Chmita, il donnera une bénédiction extraordinaire dans la récolte de la sixième année qui suffira pour trois ans : la sixième, la septième et la huitième année, en attendant la nouvelle récolte.

Le **Kli Yakar** termine ainsi : Et ceci est la raison la plus juste et la plus claire parmi toutes parmi toutes celles données par les autres commentateurs !

Les paroles du **Kli Yakar** sont d'une pertinence singulière car d'ordinaire, nous avons le devoir d'être confiants en Hachem, sans pour autant nous appuyer sur le miracle. A l'approche de la Chmita, le commandement est alors étonnement d'avoir une parfaite confiance que D. va nous gratifier d'un miracle.

Léquet Eliaou

לֹא תִנָּזֵן אִישׁ אֶת עֲמִיתוֹ (כה. יז)

« Ne vous lésez pas l'un l'autre » (25.17)

La Torah nous interdit de léser notre prochain, mais un homme pieux fera davantage : il lui est interdit aussi de se léser lui-même. Il ne doit pas se croire arrivé à un niveau supérieur à celui où il est réellement.

Rabbi Bounim de Pchisha

כִּי גֵרִים וְתוֹשָׁבִים אַתֶּם עִמָּדִי (כה. כג)

« Car vous êtes des étrangers et des résidents auprès de Moi » (25,23)

Le **Midrach Torat Cohanim** nous dit : « De deux choses l'une : on est soit un «étranger», soit un «résident» Mais peut-on être les deux à la fois? Celui qui se considère comme un véritable «résident» en ce monde temporaire, D. le traitera comme un étranger dans celui à venir. Mais, si vous vous voyez comme de simples «étrangers» ici-bas, vous serez de vrais résidents auprès de Moi dans le monde futur.»

« Ne prends de lui ni usure ni intérêt » (25,36)

Selon la Guémara (Yérouchalmi Baba Métsia 5,8), celui qui perçoit des intérêts est considéré comme ayant nié l'existence de Hachem. Pourquoi cela est-il puni aussi fortement par rapport aux autres interdictions ?

Le **Rav Zalman Sorotzkin** explique que le temps est le bien le plus précieux de l'homme. Ainsi, on se doit de chérir chaque minute, en s'assurant de l'utiliser au mieux. Un moment perdu étant la plus grande perte possible de la vie, nous devons en prendre le deuil de ce temps perdu, qui est une sorte de suicide personnel, j'ai tué une partie de moi, de ma vie ! «Il n'y a pas de perte pire, que la perte de temps» (Midrach Shmouel Avot 5,23). Cependant, l'usurier (qui prête avec intérêts) se réjouit du temps qui passe, car il a conscience que ses profits matériels augmentent chaque jour qui passe. Cette attitude est considérée comme contraire à la vision juive, c'est semblable à de l'hérésie, ce qui explique pourquoi c'est aussi gravement sanctionné par la Torah.

Rav Zalman Sorotzkin

וְחִי אֶחָיד עִמָּךְ (כה. לו)

...et que ton frère vive avec toi (25.36)

Dans les **Pirké Avot** (1.4), il est dit au nom de **Hillel** : Si je ne suis pas pour moi qui sera pour moi ? Mais si je (ne) suis (que) moi qui suis-je ? Le **Dvar Abraham** nous fait remarquer que cette Michna demande des éclaircissements, en effet le début semble contredire la fin. « Si je ne suis pas pour moi, qui sera pour moi ? Cela semble dire qu'un homme ne doit penser qu'à lui-même !

Tandis qu'en suite il est dit « Mais si je (ne) suis (que) moi que suis-je. Apparemment cela semble dire que celui qui ne pense qu'à lui n'est pas digne de considération.

En réalité Hillel vient nous enseigner ici que chaque homme dans ce monde a le devoir de se soucier de sa propre personne, de se parfaire, de s'améliorer, car lui seul peut opérer ce genre de changement sur sa personnalité. Toutefois, il doit avoir conscience que dans ce monde on ne peut rien obtenir sans l'aide de sa famille, de ses amis et de tout un chacun. Personne ne naît parfait ni comblé de tout, sans aucun besoin. Ainsi de la même façon que l'autre peut et m'apporte quelque chose, moi-même je peux et doit apporter à l'autre. Comme disait **Ben Zoma** lorsqu'il se levait le matin et trouvait tout ce qu'il lui fallait prêt de lui : **Béni soit Hachem Qui a créé tout cela pour me servir. C'est ce à quoi vient faire allusion ici notre verset : ...et que ton frère vive avec toi.** C'est-à-dire que nous vivons ensemble chacun comblant les manques de l'autre.

C'est aussi ce à quoi nous faisons allusion dans la bénédiction finale de **Boré Nefachot** (que nous faisons après par exemple avoir bu une certaine quantité de boisson) : « Tu es source de Bénédiction Hachem, Roi de l'univers, Créateur de nombreuses âmes **avec leurs besoins**, pour tout ce que Tu as créé **afin que toute âme puisse survivre**. Source de bénédiction Est le Vivant Eternel » C'est parce que toutes les créatures ont des besoins que toute âme vivante peut survivre. Chacun comble son manque grâce à l'autre et réciproquement. Grâce à ce « Marché du don », toutes les créatures peuvent survivre ! L'un a de la sagesse tandis que l'autre a de l'argent, le troisième sait guérir, tandis que le quatrième est doué de ses mains etc...

Léquet Eliaou

וְכִי יִמּוּךְ אֶחָיִךְ עִמָּךְ (כה. לט)

« Et si ton frère devient pauvre auprès de toi » (25. 39)

Le Hafets Haïm a dit : Les gens en viennent facilement à critiquer les riches qui refusent de pratiquer la charité tout en affirmant que s'ils étaient à leur place, et étaient aussi nantis qu'eux, ils ne resteraient pas insensibles à la misère humaine, et donneraient généreusement aux œuvres charitables. Ce que ces personnes ignorent, c'est que si elles devenaient elles-mêmes riches, leurs cœurs s'endurciraient aussi, et deviendraient des « cœurs de riches ». A quoi cela ressemble-t-il ? A un ivrogne, qui se vautre sur la chaussée, et se salit de la tête aux pieds. Vient à passer un

passant qui, pointant un doigt accusateur vers l'alcoolique, lui dit : Je suis étonné qu'un homme, comme vous ne sache pas les dégâts, que peut produire la boisson. Si je devais un jour m'enivrer, j'essaierais au moins de ne pas me donner en spectacle ! Il en va ainsi de la richesse, qui a, elle aussi, des effets grisants !

A ce sujet, **le Hafets Haïm** nous dit : L'homme court après l'argent ; il est constamment en quête de richesse et de bien-être. Malheureusement, il ne sait pas que plus il en acquiert d'un côté, plus se renforcent, de l'autre, les ressources du **yétser** ara à son encontre. Un individu pauvre s'imagine que s'il avait de l'argent, il en serait le maître. Or, dans la réalité, une fois qu'il en possède, c'est l'argent qui le domine !

« **Talelé Oroth** » *Rav Yissahar Dov Rubin Zatsal*

Halakha : Prier avec l'assemblée

On doit se donner de la peine pour prier avec la communauté, car il est écrit : « **Quant à moi, ma prière est à Toi, D., au moment favorable...** » Quand le moment est-il favorable ? Au moment où prie la communauté. Il est également écrit : « **Ainsi dit l'Eternel je t'exauce au moment favorable** » Le Saint Il, ne repousse pas la prière collective, même si parmi les participants il y a des pécheurs.

Abrégé du Choulhane Aroukh volume 1

Diction :

Un véritable ami on le reconnaît surtout dans les moments difficiles.

Simhale

”מִזֶּל טוֹב לְאִשְׁתִּי הִיָּקְרָה מִלֵּכָה בֵּת מְרִים שֶׁתַּחֲ”

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה גי'וזת בת אליו, חיים בן סוזן סולטנה. זרע של קיימא לדינה בת זהרה אנריאת, מרים ברכה בת מלכה ואריה יעקב בן חוה. לעילוי נשמת : גי'נט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, עמנואל בן ארנסט אברהם, רפאל שלמה בן אסתר, חוה בת צביה, מיה בת רחל, ויקטור חי בן יקוטה.





Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
[https://www.yhr.org.
il/video-ykr](https://www.yhr.org.il/video-ykr)

Cours transmis à la sortie de Chabbat
Emor (Israel), 7 Iyar 5779

Cours hebdomadaire de Maran Rosh HaYechiva
Rav Meïr Mazouz Chlita

בית נאמן

Sujets de Cours :

- Des cours de Torah le jour de Yom Haatsmaout, - Les Tehilim contre les missiles, - Acheter au Duty-Free, - Notre maître Rabbenou Chaoul Hachohen, - Pronociation et règles de grammaire, - Approfondir dans l'étude de Rachi, - Apprendre la sagesse de la grammaire, - La délivrance d'Israël, - Un petit qui a grandi pendant le Omer,

1-1. « בר בי רב דחד יומא »

Hazzak Oubaroukh (au Rav Kfir Partouch). Chavoua Tov². Le jour du 5 Iyar, certains organisent une fête avec le barbecue, les feux d'artifices etc... Mais nous organisons « un jour entièrement dédié à la Torah », et des milliers de personnes Ben Porat Yossef, viennent assister aux cours de Torah. Ils m'ont dit qu'au Mochav Ben Zaccai, il y a eu 3000 personnes qui sont venues assister aux cours de Torah durant toute la journée (il semblerait qu'ils soient venus même des habitations alentours)³. Des gens qui habitent loin se déplacent pour ce genre de choses. **La Torah donne la vie, l'espoir, la joie et la consolation à l'homme. Aucune chose n'est comparable à la Torah.** Quelqu'un m'a donné une magnifique allusion au sujet de qu'on a évoqué précédemment : D'où avons-nous appris qu'il

1. **Note de la Rédaction** : Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Meïr Mazouz à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGaon Rabbi Masslia'h Mazouz מ"ה.

2. Ce chant « Haémouna Bekha Avi » est tellement beau, sans instruments de musique il sort mieux que s'il y avait des instruments... il est écrit à son sujet que son auteur est « Rabbi Yehouda Ovadia Fatyah », mais il ne me semble pas qu'ils agissent du Mekoubal Rabbi Yehouda Fatyah. Cependant, lui aussi a le sens de la chanson (une fois, il y a très longtemps, nous sommes allés en pèlerinage sur le tombeau de Rahel, et nous avons lu son chant de lamentation à la fin du livre Matok Lanefech. C'est tellement émouvant, que j'ai pleuré devant tout le monde, car les mots sont atroces), mais il ne me semble pas que ce soit lui qui a écrit le chant que l'on vient d'écouter, car il est écrit « Yehouda Ovadia Fatyah ». Peut-être que c'est l'un de ses petits-fils. La semaine prochaine sdv, il sera possible de faire jouer des instruments de musique, car c'est Pessah Cheni et aussi la Hilloula de Rabbi Meïr.

3. Le Rav du Mochav est le dirigeant des institutions de la Yéchiva : Rabbi Nissim Arbib Chalita. Une fois, je lui ai dit : « le mot « Zaccai » a la même valeur numérique que le mot « Lod », car les habitants de se Mochav sont les habitants qui étaient à Lod. C'est un jeu de mot.

faut faire une fête le 5 Iyar ? Dans la Guémara Hagiga 5b, il y a une histoire qui est écrite une seule fois dans tout le Talmud au sujet de « בר בי רב דחד יומא » - « d'un étudiant en Torah pour un jour ». La Guémara Hagiga donc comme le mot fête en hébreu ; page 5b comme le cinquième jour du deuxième mois, c'est-à-dire le 5 Iyar ; et on devient « un étudiant pour un jour », pour renvoyer au fait que l'on doit étudier durant tout ce jour-là. Qui a instauré cette coutume ? **Le Admour de Kaliv**, qui a ramené des milliers de gens à la Techouva grâce à ça. Il est écrit dans le Zohar (préface du Zohar page 4a. On le lit le soir de Lag LaOmer)⁴ : « מאן מנכין די חשוכא מהפכין לנהורא וטעמין מריא למתקא », c'est-à-dire : qui d'entre vous, peut changer l'obscurité en lumière et l'amertume en douceur. Mais pour le jour du 5 Iyar, on applique le verset « du fort est sortie la douceur » (Choftim 14,14), car les gens pensent que ce jour est la journée de l'anarchie, durant laquelle on fait le barbecue, les feux d'artifices etc... Mais ce jour-là, on peut étudier la Torah plus que tous les jours de semaine de l'année, et les gens qui ne travaillent pas viennent étudier la Torah. Le peuple a soif de Torah, car il est impossible de tout le temps lui voiler la face, il y a une limite.

2-2. La lecture des Tehilim contre les missiles

La semaine passée, à la sortie de Chabbat, ils ont tiré missile après missile ; que pouvons-nous faire pour ça ? Il y a de nombreuses années, des missiles tombaient sur Israël, et pendant la guerre de Kippour, **le Rav Ovadia** a dit : « qu'elle force avons-nous contre les missiles ? Nous devons seulement lire Tehilim contre les missiles » (je me souviens de lui, quand il

4. Nous disons « LaOmer » et non « BaOmer », car c'est plus exact. C'est ainsi qu'ils ont écrit au nom du Ari (Cha'ar Hakawanot sujet de Sefirat HaOmer 12) et d'autres Aharonim (vérifier dans le feuillet 62 paragraphe 15).

All. des bougies Sortie R.Tam
Paris 21:09 22:28 22:40
Marseille 20:39 21:49 22:10
Lyon 20:48 22:02 22:20
Nice 20:32 21:43 22:03

לקבלת העלון
bait.neheman@gmail.com

1

כל פוסק שחזר על דבריו
כאן אנו מביאים
סדרת פוסקים
הנכונים והנכונים

ארח
עדיקים

עורכים: הר"ג שלום דרעי, משה חזקוני, אביחי טענדל שליט"א
עריכה וביקורת: הר"ג רבי אלעזר שידאן שליט"א

avait dit ça dans la Yéchiva Rachbi). Mais à l'époque, ils avaient des heures spécifiques durant lesquelles ils tiraient, et en plus, ils ne visaient pas les civiles. Même Hitler (que son nom soit effacé) qui a conduit des millions de juifs à Auschwitz, Treblinka et tous ses endroits maudits, a dit : « je les amène là-bas pour qu'ils aient un travail », et à l'entrée, il était écrit en allemand sur la porte : « le travail libérateur », c'est-à-dire, pour celui qui veut travailler pour être libre. Il n'a pas dit qu'il allait les exterminer car c'est honteux. Ensuite, il y a eu Saddam Hussein (que son nom soit effacé) qui a envoyé plusieurs missiles durant la nuit, car il avait peur de les envoyer en journée parce qu'ils auraient retrouvé les lanceurs et on les aurait exterminés. Mais de nos jours, l'Iran et les autres font des déclarations en public, ils ne lancent plus de missiles la nuit seulement, mais même en journée, et pas juste un ou deux missiles, ils en envoient 6-7 en même temps, car ils ont entendu que nous avons le dôme de fer et ils essayent de le battre. A Ashkelon et à Ashdod, ils ont tiré énormément de missiles qui ont blessé et tué 3 ou 4 personnes. Autrefois, Sderot subissait plus que tout le monde, mais maintenant moins grâce à Hashem. **Le Hazon Ich** (dans ses lettres, partie 1 chapitre 204) **écrit qu'il faut lire le psaume 91, contre les missiles et les émeutes.** La Guémara (Chavouot 15b) déclare que ce psaume est appelé « שיר של פגעים » - « chant des vulnérables », mais il faut remplacer « פגעים » par « פיגועים » qui veut dire « attentats ». C'est une très bonne Ségoula de lire ce psaume⁵. **Il y a des forces dans les psaumes de Tehilim de notre roi David, alors pourquoi aller chercher d'autres Segoulot ?!** Faisons cela. Qui sait, si ces missiles ne sont pas venus à cause de l'orgueil du chef du gouvernement, qui a parlé (le jour de Yom Hashoah) ouvertement et avec assurance en disant que Israël était forte et n'avait rien à craindre etc..., mais ce n'est pas comme ça qu'il fait agir, sois humble, apprend la modestie⁶. Si tu te comportes de façon modeste en parlant le minimum, peut-être

5. Il y a des années, j'étais à Sderot, et je leur ai dit que le Hazon Ich a écrit qu'il fallait lire ce psaume. S'il y a un risque d'attentat, vous devez installer dans vos synagogues de lire après Chaharit le psaume « Yochev Besseter Elyone » jusqu'à la fin. Je leur ai fait également une allusion, en leur disant que Sderot avait pour valeur numérique 910, et que ce psaume était le numéro 91, si on multiplie 91 par 10 qui est le nombre de personne qui constitue un miniane, le résultat est 910. Cela s'applique aussi bien à Sderot qu'à tout autre endroit. Une fois, j'ai vu dans le feuillet « Yated » (il me semble) l'histoire d'un directeur non juif qui avait dit à ses collègues durant la première guerre mondiale de lire chaque jour le psaume 91. Même les non juifs lisent les psaumes, seulement ce n'est pas en hébreu mais en latin. Celui qui a écrit cette histoire a témoigné que durant les cinq années de guerres, aucun d'entre eux n'a eu ne serait-ce qu'une égratignure. Et il s'agit de non juifs.

6. Voici même Yaakov Avinou qui est le patriarche de la nation, a dit à ses enfants : « Pourquoi vous entre regarder ? » (Béréchit 42,1). L'un des commentateurs dit là-bas qu'au moment où ils avaient encore de La nourriture, ils se murmuraient qu'à l'extérieur il y a la famine, donc Yaakov leur a dit de rester humble.

penseront-ils que nous n'avons pas le dôme de fer, et alors ils auraient envoyé un ou deux missiles, puis ils diraient « Dieu les aime »⁷. Au plus un homme cache ses forces, et ne les divulguent pas, au mieux c'est.

3-3. Faire attention aux achats au Duty-Free

Au sujet du Duty-Free (Vérifier le feuillet précédent, paragraphe 13). Il m'a été confirmé qu'ils n'ont ni vendu le Hamets par l'intermédiaire d'un Rabbinate, ni fait l'annulation du Hamets, ni rien, mais ils vendent tout ouvertement, sans se cacher même le jour de Pessah. Ils n'y vendent pas seulement des pains et des choses similaires, mais même du whisky qui peut rester en rayon pendant six mois ; alors que doit-on faire ?! On a l'habitude d'appliquer la règle : « on peut faire acquérir quelque chose (la vente du Hamets) à quelqu'un même sans qu'il le sache », mais dans quelle limite peut-on appliquer cette règle ?! Ils se moquent de nous et se fichent de la Torah et de la Halakha. **C'est pour cela qu'il faut faire attention de ne pas y acheter de whisky pendant plusieurs mois, et de faire attention de ne rien acheter chez eux, car ils transgressent Pessah en public.** Mais il y a un Tsadik à l'aéroport, qui a un magasin au Hall D qui s'appelle « שרוול 7 », chez lequel il faut acheter car il est Chômer Chabbat. Les mots « שרוול שבע » ont les mêmes initiales que les mots « שומרי שבת »... Mais les autres qui ne respectent ni Chabbat, ni Pessah, ni rien, pourquoi allons-nous les soutenir ?! **C'est pour cela que quiconque peut acheter chez « שרוול 7 », devra acheter seulement là-bas. Mais pour les choses qui ne sont pas chez « שרוול 7 », on ne doit pas se priver de les acheter, on pourra les acheter n'importe où ailleurs. Mais les articles qui se trouvent dans ce magasin, il faut encourager et soutenir les gens qui respectent Chabbat.**

4-4. Maran Rabbi Chaoul Hacohen

Aujourd'hui (Chabbat Paracha Emor) le 6 Iyar, **c'est le jour du décès de notre maître, notre Rav, le Gaon Rabbi Chaoul Hacohen**, auteur du Lehem Habicourim. Les gens ne savent pas combien il était grand, mais moi je le sais en voyant ses écritures manuscrites de mes yeux, dans son texte sur la Torah « Karnei Ramim » (j'y ai travaillé plusieurs années et il a été édité), où il a écrit : « **que soit la volonté d'Hashem, que la Torah ne bouge pas de ma bouche, ni de celle de ma descendance, ni de celle des descendants de ma descendance, jusqu'à la fin de toutes les générations** », et depuis ce jour jusqu'à aujourd'hui,

7. Une fois, ils ont demandé à un arabe : « comment tu expliques que vos missiles atterrissent dans la mer ? » Il leur a répondu : « Hashem aime les juifs ». Ils lui ont demandé : « si c'est ainsi, pourquoi vous leur envoyez des missiles ? » Il répondit : « peut-être qu'une fois ils fauteront et qu'Hashem les détestera »...

huit générations, tous sont sortis érudits en Torah. Certains sont des grands en Torah, comme **notre maître Rabbi Khalfoun** qui était juge au Beth Din de Djerba et qui a écrit 130 livres. Comme **le fils de Rabbi Khalfoun**, qui a vécu 33 ans et a écrit des livres. **Il est impossible de croire qu'un jeune homme de 14 ans a écrit un rapport de 400 pages sur le traité Houlin** (il a été édité). Mais même dans les générations qui arrivent, maintenant ce sont des Talmidei Hakhamim, parmi eux se trouvent des rédacteurs de passages de Torah etc..., tout cela est venu par sa force et par la force de sa prière, c'est du jamais vu. **A part chez la descendance du Htam Sofer, qui a écrit dans son testament : « que la source ne s'assèche pas et que l'arbre ne se coupe pas ».** Ces cas sont très rares.

5-5. La source quant au fait de dire « בתורתך בישועתך » ou autres

Rabbi Chaoul a écrit le livre « **Lehem Habicourim** » sur la grammaire. C'est là source de notre coutume selon laquelle on dit « בישועתך מטובך » etc... Et non « בישועתך מטובך » etc... (Lehem Habicourim Cha'ar Hakinouyim). Mais pourquoi on adopte cette prononciation ? De nos jours, tout le monde nous dit : « vous n'avez pas vu ce qu'a écrit le Rav Hida (Responsa Yossef Omets chapitre 10) à ce sujet ». Mais nous l'avons bien vu, seulement, le Rav Lehem Habicourim (page 74) a ramené ses paroles et y a répondu longuement. Il y a un passage complet « Cha'ar Hakinouyim » de 10 pages, où il donne des raisons très simples à comprendre sur ce sujet.

6-6. Cette chose-là a déjà été dite par les Richonim

Mais il n'est pas le seul à pensé cela sur ce sujet, mais des sages très anciens ont déjà écrit la même chose. Le premier d'entre eux, Dounash Ben Labrat, l'élève de Rav Saadia Gaon (certains disent que c'était son petit-fils)⁸. En Espagne, il y avait deux sages qui étaient extrêmement avisés en grammaire : **Menahem Ben Sarouk et Dounash Ben Labrat**. Menahem a écrit le premier dictionnaire, dans lequel il a ordonné toutes les sources du Tanakh par ordre alphabétique⁹. Ensuite, Dounash Ben Labrat est arrivé de Babylonie¹⁰. Mais ils étaient tout le temps en désaccord. Dounash rejetait les paroles de Menahem avec fermeté, et les élèves de Menahem ont par la suite répondu à toutes ses questions, puis les élèves de Dounash ont rejeté les

8. Il a vécu il y a mille ans. On dit qu'il est décédé en l'année 4780, cela voudrait dire que l'année prochaine ça fera mille ans qu'il est décédé.

9. Rachi écrit la formule « Menahem Hiberio » pour faire allusion que son livre s'appelle « Mahberot Menahem ».

10. Dans son explication sur le Tanakh, Rachi le mentionne plus de 40 fois (vérifier le livre Migdolei Israël partie 3 page 249), même dans son explication sur la Guémara (Ketouvo 10b), il le mentionne.

réponses en confirmant leurs questions. Encore plus tard, Rabbenou Tam est arrivé en France, et a écrit le Sefer « hakhraot » pour départager entre Menahem et Dounash (sur la majorité, il conforte l'opinion de Menahem)¹¹. Entre autres, ils étaient en désaccord quant à l'explication du verset de Tehilim (53,6) : « כִּי אֱלֹקִים פָּדָה עַצְמוֹתַי מִיַּד חֹנֶף כִּי אֱלֹקִים מַאֲסָם ». Quelle est la signification du mot « חֹנֶף » dans ce verset ? Menahem Ben Sarouk (Mahberot Menahem page 91) a expliqué ce mot comme la contraction des mots « החונים עליך », c'est-à-dire, les ennemis qui campent près de Jérusalem. **Et Dounash Ben Labrat (Techouvot Dounash page 64) lui a dit : « ce n'est pas correct, car si le mot « חֹנֶף » était de la même famille que le mot « מחנה » - « camp », il aurait fallu prononcer « חֹנֶף ».** Il a fait une liste là-bas par ordre alphabétique : « אַמְתָּךְ בְּרִיתְךָ גְּדֻלָּתְךָ דְּתָךְ הַדָּרְךָ » et on ne dit pas « אַמְתָּךְ בְּרִיתְךָ גְּדֻלָּתְךָ דְּתָךְ הַדָּרְךָ » etc... Puis les élèves de Menahem sont arrivés (Techovat Talmidei Menahem page 44) et lui ont répondu que dans la Michna on ne faisait pas attention à la prononciation. Pourquoi ils ne lui ont pas répondu que dans la prière on ne faisait pas attention à la prononciation ?! Si vous le dites que dans la prière il n'y a pas de ponctuation et qu'on peut alors prononcer comme on veut, ce n'est pas une preuve, car à plus forte raison alors dans la Michna qu'on peut prononcer comme on veut. Cela prouve donc que dans la prière, ils faisaient tous attention à leur façon de prononcer. Même **Rabbi Ytshak Demin Ako**, l'élève du Ramban¹², qui était un grand sage et un Mekoubal il y a 700 ans, est venu de Ako vers l'Espagne et a écrit le livre « Otsar Hahaïm » (c'est un manuscrit et il me semble qu'ils l'ont édité), dans lequel il dit : « il ne faut pas dire « דָּךְ מָךְ לָךְ נָךְ », par exemple pour le verset « אֵין דְּבַר נֶעְלָם מִמֶּךָ », si on prononce le dernier mot de cette façon, le verset voudrait dire : « aucune chose n'est caché devant le pauvre » ; est-ce cohérent ?!... Il faut donc dire « מִמֶּךָ », et alors le verset voudrait dire « aucune chose n'est caché devant toi »¹³. Même **Maharil** (Sefer Minhagei Maharil, Minhagei Roch Hachana page 76) **dit qu'il faut prononcer ce verset de la sorte.** C'est ce que je sais, et peut-être qu'il y a d'autre Richonim comme ça.

7-7. Dans la majorité des endroits dans la prière, tout le monde suit cette règle de grammaire

Une fois, le Rav Munk m'a écrit : « **il me paraît logique**

11. Les gens pensent qu'il statue tout le temps en faveur de Menahem, mais plusieurs fois ce n'est pas le cas, car il voit bien dans son explication qu'il donne raison à Dounash.

12. Le Rav Hida écrit à son sujet : Ich Sodo Chel Haramban.

13. Il faut le prononcer avec un « Kaf » et non pas avec un « Khaf », car ce mot n'existe pas écrit ainsi dans le Tanakh.



que si le Rav Hida voyait les paroles du Maharil, il n'aurait pas fait un grand bruit autour de ce sujet » (le Rav Munk n'a pas vu les paroles de Dounash, et moi je les ai trouvés après cela). Il se peut que la raison pour laquelle le Rav Hida s'est énervé contre ceux qui disent « נקדישך ונעריצך », est due au fait qu'à son époque, c'était le début de la « Haskala » (mouvement de pensée ndlr). Bien qu'il n'était pas dans les endroits ashkénazes où a débuté ce mouvement, l'odeur de la « Haskala » s'est entendu jusque là-bas¹⁴. C'est pour cela que lorsque des gens sont venus et ont voulu modifier le texte de la prière, il s'y est opposé. Mais réellement, dans la majorité de la prière, tout le monde prononce en suivant cette règle de grammaire. Par exemple, « וקרבו תרום » et « בישועתך כי לישועתך קוינו וצפינו כל היום » etc... Personne ne prononce « בישועתך ». J'ai vérifié dans la Amida, dans les livres courants comme Mansour et autres, j'ai vu qu'à 33 reprises dans la Amida, on suit cette règle de grammaire (vérifier la brochure Or Torah Nissan 5769 chapitre 75), exceptée une ou deux fois. Mais la logique est simple, nous disons bien « השיבו אבינו » **« לתורתך וקרבתך מלכנו לעבודתך »** ; mais alors pourquoi dit-on : « תן חלקנו בתורתך שבענו מטובך » ? **Pourquoi à Chabbat c'est « בתורתך » et en semaine c'est « בתורתך » ?** C'est une question qu'a longuement relevé Rabbi Chaoul en ramenant des versets du Tanakh. Il y a aussi trois Guéonim avant lui qui ont écrit comme lui. **Le Noda Biyhouda** a également dit cela (vérifier la brochure Or Torah Nissan 5769 Chapitre 75, Page 581). Le Ya'abets a écrit au Rav Yachrech Yaakov (qui est d'avis qu'il faut appliquer cette règle de grammaire) : « je ne comprends pas qui est en désaccord avec toi à ce sujet, c'est sûr et certain qu'il faut faire comme tu as dit ». Même le Gaon de Vilna a ponctué de la sorte dans son Siddour. Le Rav Hida écrit que dans le livre « Yessod Hakiyoum », tous les arguments du Yachrech Yaakov sont rejetés, mais j'ai longuement à dire sur ce livre, mais je ferai ça une prochaine fois (vérifier le feuillet 67 passage 11 note 16).

8-8. Dans la prière il n'y a pas de mot féminin qui renvoi à Hashem

Un sage qui ne comprend pas grand chose a dit : «

14. D'où je sais cela ? Car au temps du Rav Hida, les « sages » sont venus et ont dit : « pourquoi devons-nous faire deux jours de fêtes en exil ? Autrefois, ils devaient aller en Israël pour savoir quand le jour de fête a été fixé, mais de nos jours, le Péri Hadash a établi un calendrier exact allant jusque l'an 6000 ». Mais si mot chaque chose on vient dire qu'on n'a plus besoin d'agir comme on en a l'habitude, cela détruirait toutes nos bases. C'est pour cela que le Rav Hida a décrété de continuer à faire deux jours de fêtes.

quel est le problème si les mots « בתורתך וישועתך etc... » sont au féminin ? Nous voyons dans la Paracha Noah que Rachi intervient dans le verset « והנה עלה זית טרף » (Béréchit 8,11), en disant que la colombe que Noah avait envoyée était un mâle, et c'est pour cela que le verset a dit « טרף בפיה » avec un mot masculin et un mot féminin ». Il pense que Rachi vient nous expliquer que le verset peut jouer et jongler entre masculin et féminin. Mais il ne comprend pas Rachi, et la vraie explication de Rachi est la suivante : Rachi a montré que le mot « טרף » est une racine de verbe sous la forme du passé, dans ce cas, si c'était une colombe mâle, il aurait fallu dire « טרף בפיו » et si c'était une colombe femelle, il aurait fallu dire « טרפה בפיה » ; pourquoi alors le verset a dit « טרף בפיה » avec un mot masculin et un mot féminin ? C'est pour cela que Rachi intervient et nous explique que cette colombe était un mâle, mais le mot « colombe » est un mot féminin, c'est pour cela que la formule « טרף בפיה » a été utilisée ici. Voici ce qu'a voulu dire Rachi. Et il n'a pas voulu dire que chacun peut écrire comme il veut, une fois avec un langage masculin et une fois avec un langage féminin, une telle chose n'existe pas. Est-ce que vous avez déjà entendu quelqu'un dire dans la Amida « אֵת חֲנוּכַּת לֹאדָם דַּעַת » ?! Celui qui dit ça ne mérite pas seulement 40 coups mais 400 coups... comment peut-on faire une telle chose ?! Il faut toujours s'adresser à Hashem par un langage masculin.

9-9. Il faut apprendre ces règles

Une fois, ils ont demandé à un sage qui était Rav dans une ville en Israël : « pourquoi des fois, on s'adresse à Hashem avec un langage féminin ? Par exemple « לָךְ » ? » et « ועתה אלקינו מודים אנחנו לך » ? Il leur a répondu : « en haut il y a un mâle et une femelle ». Mais celui qui dit une telle chose, dit des paroles d'athée, c'est de la fausse Kabala. Les gens prennent la Kabala et l'utilisent... Il ne faut pas faire ça. La Kabala est réservée aux Mekoubalim, et pas tout le monde peut s'autoproclamer « Mekoubal »¹⁵. Une fois, mon père était dans le petit quartier de Djerba, dans la synagogue la plus ancienne au monde

15. A l'époque de Rav Yossef Haim, des gens des Indes lui ont envoyé une lettre : « un hérétique est venu nous voir pour nous dire que nous les juifs, nous pensons Qu'Hashem a une femme qui s'appelle Chekhina, que doit-on lui répondre ? » Il leur a dit : « c'est quoi ces paroles ?! Dites lui que ce n'est pas vrai du tout, que c'est un mensonge ». Il a écrit longuement une réponse très longue de deux pages qui contiennent chacune quatre colonnes pour leur expliquer ce qu'était la « Chekhina ». Le Rambam et Rav Saadia écrivent que la Chekhina est une lumière qui a été créée et non pas un être puissant.

« la Ghriba »¹⁶. L'officiant qui était le Rav de la ville là-bas¹⁷, était en train de réciter le passage « ויברך דוד » dans la prière, et mon père l'écoutait. Dans le passage, il dit « ועתה אלקינו מודים אנחנו לך ומהללים לשם תפארתך ». Après la prière, mon père lui a dit : « pourquoi tu as prononcé comme ça ? Il faut dire « מודים אנחנו לך » ». Il lui répondit : « je t'explique, avant, on disait tout le temps « לך », mais il y a plusieurs années, j'ai voyagé en Israël et un ashkénaze et venu nous voir vigoureusement (ce n'était pas un Haredi mais un homme ordinaire) en nous demandant : « quand est-ce que l'on doit prononcer « לך » et qu'est-ce que l'on doit prononcer « לך » ? » Nous n'avions pas de réponse. Il nous a donc expliqué qu'au masculin il faut dire « לך » et au féminin « לך ». Depuis ce jour, je me souviens de cette règle et donc dans la prière, lorsque je l'adresse à Hashem j'utilise la formule pour le masculin. » Mon père lui a dit : « les mots « מודים אנחנו לך » sont écrits dans un verset (Divrei Hayamim-1 29,13), et toi tu vas être donc plus sage que le verset ?! » Voici l'histoire. Rabbi Chaoul était à Djerba (à l'endroit où il y a la Ghriba), et il a écrit un livre dans lequel il explique cette règle tout au long de 20 pages, et ce Rav de communauté est allé apprendre cette règle d'un simple homme qu'il a rencontré lorsqu'il était en voyage en Israël ?! Seulement, ils ne connaissaient pas sa valeur¹⁸. En vérité on prononce « מודים אנחנו לך » parce que sur le mot « לך » il y a un « Atnah » (signe marquant un arrêt pour l'air de la lecture ndlr). Il faut apprendre ces règles.

10-10. Les paroles de Rachi doivent être

16. La définition du mot « Elghriba » est « solitaire ». On raconte que cette synagogue a été fondée par une femme qui était Tsadeket et solitaire. Un jour, ils l'ont trouvée brûlée, et n'ont pas su ce qui lui était arrivé. C'est une histoire qu'ils racontent, qui sait si c'est la vérité. Les gens y vont et font des vœux ainsi que des demandes, des miracles et des prodiges ont été faits là-bas. Une fois, la femme de Arafat (que son nom soit effacé) y est allée, et a rencontré la femme de « Zin el-Abidine », le président tunisien. Elle lui a dit : « Écoutes, tu n'as pas d'enfants, mets un œuf sous les rideaux de la Ghriba et prie, puis tu ramènes l'œuf chez toi, c'est une Ségoula pour avoir des fils ». Elle dit cela et a donné naissance à un fils. C'est incroyable.

17. Après, il est monté en Israël à Ashdod, et a écrit des livres : Waya'an Amos, Divrei Amos, Wayomer Amos et autres. (J'ai édité la majorité de ses livres).

18. Il avait là-bas une petite chambre dans laquelle il avait écrit ses livres. Une fois, le Docteur Nahoum Slouschz est venu et leur a demandé : « qu'est-ce que cette chambre ? » Ils lui répondirent : « c'est la chambre de l'auteur du Lehem Habicourim, dans laquelle il a écrit ses livres. Toute femme qui a des difficultés pour avoir des enfants, vient dans cette chambre, s'enferme et prie par son mérite, puis on en voit des miracles ». Après 20 ans, il retourna à cet endroit et vit que la chambre était détruite. Il leur demanda : « que vous est-il arrivé ? » Ils répondirent : « nous avons agrandi la synagogue pour que plus d'hommes puissent y entrer ». Ils ne connaissaient pas la valeur de Rabbi Chaoul, il était tellement pudique, tellement modeste, tellement géant et intelligent. Lorsqu'il y avait des histoires avec les habitants du grand quartier, ils étaient 10 Rabbanim et lui était seul, ils allaient au grand tribunal à Tunis la capitale et toujours c'était lui qui avait raison, pourtant il n'a jamais demandé d'argent pour ça (seulement des voyages). Et vous, vous détruisez son endroit ?! Comment pouvez-vous agir ainsi ?! Mais ils ne savent pas...

approfondies

Les gens confondent dikdouk (grammaire hébraïque) et haskala (modernisation tordue de la pratique de la Torah), ce qui n'a rien à voir. Rabbi Yéhouda Halévy écrit : « pourquoi considérez-vous la sagesse comme une braise ? Si vous vous en rendiez compte, vous en ferez une bague » (chants de Rabbi Yéhouda Halévy p116). Vous considérez la sagesse comme une braise, mais si vous vous rendiez compte de sa valeur, vous en ferez une bague. Voici un exemple, dans un Rachi de la paracha Emor. La Torah écrit : « עֹרֹת אוֹ נְשֹׂבוֹר אוֹ- » (vayikra 22;22) « Une bête aveugle, estropiée ou mutilée, affectée de verrues, de gale sèche ou humide, vous ne les offrirez point à l'Éternel ». Rachi explique que עֹרֹת est le nom d'un défaut, celui de la cécité (עורון - mot féminin en hébreu), la bête ne devrait pas être aveugle. Que pose problème à Rachi ? On aurait pu penser que עֹרֹת est un adjectif qualificatif féminin - un animal aveugle. Mais, cela ne peut pas être : d'une part, la ponctuation du mot aurait été différente. D'autre part, s'il s'agit d'un adjectif féminin, pourquoi les adjectifs suivants sont au masculin ? (Serait-ce un animal mi mâle-mi femelle ?) C'est pourquoi Rachi nous précise qu'il s'agit d'un nom commun « la cécité ». Peu après, dans ce même verset, un autre commentaire de Rachi intéressant ne peut pas être compris sans connaissance de grammaire hébraïque et sans approfondissement. La Torah dit « mutilée » et Rachi ajoute « il ne devra pas être ». Le commentaire de Rachi semble superflu puisque la Torah parle justement des défauts qu'un sacrifice ne devrait pas avoir. Quel est alors le problème de Rachi ? Le mot עֹרֹת (cécité), cité en premier est un nom tandis que le mot נְשֹׂבוֹר (mutilée) est un adjectif. C'est pour cela que Rachi ajoute לא יהיה - l'animal ne devra pas être. Les gens ne savent pas apprécier Rachi, ils trouvent cela superflu. Pour eux, parler du Rambam, du Rif, ou du Rachba c'est bien. Mais, Rachi semble trop simple. Si tu n'as pas la force d'étudier Rachi, ils conseillent d'utiliser le Artscroll ou Shouteinstein. Mais, comment peuvent-ils comparer ces derniers avec Rachi alors que ceux-ci utilisent Rachi pour expliquer ?! La précision et la sagesse de Rachi ne peuvent être retrouvées nulle part ailleurs que dans ses écrits¹⁹. Étudier Rachi superficiellement, c'est

19. Une autre réflexion sur la Paracha : il est écrit « De la part même d'un étranger vous n'offrirez aucun de ces animaux comme aliment à votre Dieu ; car ils ont subi une mutilation, ils sont défectueux, vous ne les ferez point agréer. » (Vayikra 22.25). Sur ce verset Rachi écrit : « de la part d'un étranger » - même si un non juif apporte dans les mains du Cohen un sacrifice pour Hashem il ne doit pas lui apporter un animal avec un défaut. Bien que l'interdiction concernant le sacrifice d'un animal ayant un défaut ne concerne pas les enfants de Noach si ce n'est dans le cas où il lui manque un membre il est interdit quand même d'apporter un sacrifice avec un défaut sur l'hôtel de sacrifice du Michkan. Mais si

passer à côté de trésors. Il faut étudier de manière approfondie et prendre du plaisir.

11-11. « Prière et grammaire - un lien fort »

Aujourd'hui, paraît un fascicule « Prière et grammaire - un lien fort ». Les élèves de la Yéchiva me font part des nouvelles parutions et me disent : « voilà un nouveau fascicule qui va te plaire ». Mais, c'est un tout petit fascicule écrit avec des très petits caractères. Comment les gens vont-ils apprécier un tel ouvrage ? Quand tu fais un beau travail, le coût ne gêne pas²⁰. Ne m'amener plus de tels fascicules écrits si petit. Auparavant, je pensais que discuter à l'écrit, avec quelqu'un, pourrait permettre de lui faire reconnaître la vérité. Rabbi Khalfoun a écrit qu'il faut apprendre aux élèves à écrire à leurs camarades. Pourquoi ? Ainsi, les enfants apprennent à écrire et à répondre. Et de plus, ils apprennent à reconnaître quand ils ont tort. Car si tu écris quelque chose de faux et que quelqu'un te reprend, tu apprends à dire « je me suis trompé ». Aujourd'hui, malheureusement, ce n'est pas ainsi. Chacun écrit ce qu'il veut, et lorsqu'on lui démontre qu'il a tort, il te dit « qui te dit que je n'ai pas raison ? »

12-12. La tradition de « אי אפשר » (i efchar)

Par exemple, il y a une polémique à propos du mot אי אפשר. Faut-il lire « i efchar » avec un hirik sous le aleph ou « é efchar » avec un tseré sous le aleph ? J'ai écrit la tradition à ce sujet. Sont arrivés des abrutis et se sont amusés à écrire longuement contre mon opinion (je ne me souviens plus dans quel feuillet). Certes, c'est interdit de faire attention à eux, mais j'ai juste 2 mots à leur dire : « pourquoi faut-il lire "אי אפשר" i efchar ? Car 2 géants, un Yéménite et

le non juif apporte un sacrifice complet et sans défaut il faut l'accepter, c'est pour cela qu'il est répété plus haut deux fois le mot "Homme" pour englober les non juifs qui font des vœux et des dons de sacrifice comme les juifs. Pourquoi Rachi a-t-il attendu ce verset pour expliquer cela ? Voici qu'au début du paragraphe il est écrit : « Homme homme de la maison d'Israël, ou parmi les étrangers en Israël, qui voudra présenter son offrande » (22.18). Rachi aurait pu écrire directement à propos de ce verset que la répétition du mot homme englobe le non juif. Si Rachi avait procédé ainsi, on aurait dit : Pardonne-nous mais le verset parle de la maison d'Israël et toi tu veux nous englober le non juif ?! C'est une contradiction dans le verset lui-même. C'est pour cela que Rachi n'a pas ramené cette explication dans ce verset « le rempart de la sagesse, est le silence. » (Maxime des pères Ch3.17) et a attendu un peu plus loin pour la faire.

20. Passez-moi le livre afin que je le lise et que je rajoute quelques notes dessus. De plus si tu n'es pas d'accord avec ce que j'ai écrit met moi en tort car je suis responsable sur mes erreurs. Seulement il ne faut pas écrire à mon propos "Notes de Maran Hagaon", il faut jeter ce titre à la poubelle je ne veux pas de celui-ci. Maran Hagaon a la même valeur numérique que Mahchev (ordinateur). Je sais que de nos jours le titre de Maran est utilisé pour de nombreuses personnes, parfois même des personnes qui ne connaissent rien ce titre ne représente rien du tout. En effet, une note correcte peut être écrite par la plus simple des personnes et une note incorrecte peut être écrite même par le plus grand des Maran et cela sera toujours incorrecte. Tous ces titres ne sont que des bêtises et futilités.

un ashkénaze ont écrit ainsi » : Rabbi Eliahou Bahour (séfer hatichbi), originaire d'Europe de l'Est et a vécu en Italie, à l'époque de Maran, grand grammairien (décédé en 5302). Le deuxième, Rabbi Chimon Idani (Mélekheth Chélomo), originaire du Yémen, il a vécu en Israël. Ces 2 géants ont écrit « i efchar », l'un avec des preuves et le second par évidence. La tradition ashkénaze et yéménite est donc ainsi.

13-13. Les preuves

Un sage est intervenu en disant qu'il était mieux de dire « é efchar ». Selon lui, « אי » (i) peut avoir le sens de « si » au lieu de la négation. Mais, je m'excuse, ce qu'il dit est vrai en araméen mais pas en hébreu. Or, la Michna est en hébreu. Un autre a soutenu qu'il fallait dire « é » car c'est ainsi qu'il est écrit dans le livre de Yirmiya (5;7). Et il a ajouté que Ménahem ben Sérrouk avait écrit que "אי" (é) avait le sens de la négation. Mais, ceci est un mauvais raisonnement car c'est l'avis d'un seul homme et c'est un avis erroné car dans le verset, traduire le mot « é » par la négation dérange énormément la tournure de la phrase. Dans ce verset, il faut traduire « é » par « est-ce que ? »²¹. Alors que « i » donne la négation à la phrase. Nous avons 2 preuves à cela. Premièrement, dans Chemouel 1 (4;21): Et elle nomma l'enfant I-Cabod, en disant « C'en est fait de la gloire d'Israël! ». Et deuxièmement, dans Iyov (22;30): יִמְלֹךְ אִי-נִקְיִי וְיִמְלֹךְ בְּרִי כִפְיִי - Il sauvera même celui qui n'est pas sans faute; oui, celui-ci sera sauvé par la pureté de tes mains. Et la Guemara (Taanit 23a) traduit les mots יִי, par « une génération qui n'était pas sans faute, tu l'as sauvé ». "אי" "i", la Guemara l'a traduit par la négation. Il est donc évident qu'il faut dire "i". Et c'est d'ailleurs ainsi qu'on dit ainsi la négation en hébreu moderne²².

14-14. On ne peut pas dire "é efchar"

On ne peut donc pas dire « é efchar ». Il faut dire « i efchar ». L'homme doit apprendre à reconnaître la vérité, sans discuter. Il ne sert à rien d'écrire également pour qu'on te réponde la même chose et que tu réécrive... celui qui ne veut pas m'écouter a le droit. Mais, je donne des explications à mes propos, et celui qui comprend, tant mieux. Celui qui ne va pas comprendre, comprendras dans 200 ans... ce n'est pas mon problème. Je ne cours pas pour faire accepter mes paroles. La vérité fera ses preuves, c'est tout.

15-15. La délivrance d'Israel est progressive

21. Mon père Zatsal écrivait tout le temps aux juges de Petah Tikva : יִי לזאת שלחנו לכם את הנוסח של הגט וכו'

22. Des fous se sont élevés contre moi et m'ont dit : comment peut tu apporter des preuves du langage erroné de notre génération ?! . Ce qu'ils ont oublié c'est que j'ai ramené cette preuve seulement en tant

Il y a une très belle histoire à propos de Rabbi Chaoul a'h. Il habitait à Djerba. Avant Avraham Lincoln (président des États-Unis), l'Union européenne avait aboli l'esclavage. La déclaration est arrivée au marché de l'esclave et le commerce de l'esclave fut aboli car les nations occidentales ont compris, après 4000 ans, qu'il fallait arrêter l'esclavage. Rabbi Chaoul, en entendant la nouvelle, s'est mis à pleurer à chaudes larmes. Les gens l'ont accompagné à la maison où il continua à pleurer. Les gens, étonnés, lui dirent : « Rav, faisais-tu du commerce de l'esclave ou possèdes-tu des esclaves?! Qu'est-ce que tu t'en fiches ? Il leur répondit : « vous ne comprenez pas. Ces esclaves ont été maudits par Noah (Béréchit 9;25): «Maudit soit Canaan! Qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères!». Et voici que après quatre mille ans, cette malédiction prend fin. Alors que nous, Bnei Israel, enfants d'Avraham, Itshak et Yaakov, après 2000 ans d'exil, on est toujours oublié... ?! Il a continué de pleurer jusqu'à s'endormir. C'était le grand rabbin de la ville et les gens ont averti sa femme de faire attention à son état. Elle est restée près de lui pendant son sommeil. Elle l'a vu rigoler pendant son sommeil et a compris qu'il avait perçu quelque chose. Quand il s'est réveillé, il avait une meilleure mine. Il a dit à sa femme : « Dans le rêve, on m'a annoncé de belles choses. On m'a dit que la délivrance n'allait pas tarder. » Elle lui a alors demandé est-ce que leur fils Moché verrait le Machiah, il lui répondit négativement. Elle lui a demandé si les petits-enfants le verraient, il répondit aussi négativement. Elle ajouta alors pour les arrière-petits-enfants et il répondit : « je pense que oui ». Son dernier arrière-petit-fils était Rabbi Hmiss Cohen a'h, grand Rabbin de Tunisie (décédé à Chavouot 5734). Tous les chabbat, il se renseignait si le Machiah n'était pas arrivé ? Si la délivrance était en route ? Mais, la délivrance ne viendra pas soudainement. Dans le Yérouchalmi, il est écrit (Berakhot 81, loi 1): la délivrance sera progressive, tel le lever du jour. Imaginez-vous quelqu'un qui se trouve dans l'obscurité totale, avant le lever du jour. Si le soleil se levait subitement, il risquerait de

que rajout, en effet j'ai ramené les preuves principales de Rabbi Eliahou Bahour et de Rabbi Chelomo Hadani et de deux versets du Tanakh. Même si avec tout cela vous pensez qu'on ne peut pas utiliser le langage d'aujourd'hui comme preuve, je vais vous rapporter une preuve qui affirme le contraire : le responsa Yabia Omer ramène la question suivante de Rav Chilo Raphael qui a écrit le Guet de la femme qui se nomme גולדה, cependant le juge qui était Sepharade a écrit son prénom "גולדה". Ils ont eu un doute si le Guet était valide ou pas du fait que les Ashkenazims n'écrivent pas le prénom Golda avec un Vav. Il a posé la question à Rav Ovadia qui lui a répondu qu'il n'y avait aucun problème à ce sujet. Le Rav Ovadia a aussi rajouté que de nos jours, tous les journaux religieux écrivent le nom Golda avec un Vav. Si tu écris ce prénom avec la lettre Aleph on ne sais pas si c'est un Kamats ou un Patah, cependant si tu l'écris avec un Vav tout le monde sait que ça se lit Golda. Nous pouvons déduire qu'il est possible de ramener des preuves de journaux, que voulez-vous de moi ?!

s'aveugler. C'est pourquoi Hachem a fait lever le soleil progressivement pour que cela soit supportable pour l'homme. Il en est de même pour la délivrance finale, vers laquelle nous nous rapprochons.

16-16. Un enfant qui devient Bar Mitsva pendant le Omer

Un enfant qui devient Bar Mitsva pendant le Omer: d'après certains, il ne peut plus compter avec bénédiction, car ce qu'il a compté jusque là n'était que de l'ordre de l'éducation, alors qu'à partir de là, il rentre dans l'obligation. Ceci pose un problème car d'après le Bahag (Tossefote Menahot 66a), il faut un compte complet de 7 semaines. D'après certains, l'éducation qu'il a fait jusque-là était un devoir du père et ne pourrait donc compter pour le petit. Maintenant qu'il est devenu Bar Mitsva, il ne peut pas continuer avec bénédiction. Le Rav Hida a'h (Birké Yossef chap 489) a rapporté au nom du Péri Haarets manuscrit (chapitre 7) ce problème. A son époque, les paroles du Péri Haarets n'étaient pas connues. Et le Chaaré Téhouva (chapitre 489) a pensé que le Rav Hid'a avait cette opinion car les séfarades ne priaient pas avant l'âge de la Bar Mitsva. C'est pourquoi, il s'est permis d'écrire : « pour nous, qui éduquons nos enfants à prier depuis l'âge de 5-6 ans, il n'y a aucun problème, dans la mesure où l'enfant n'a raté aucun jour du compte. S'il savait, qu'il y a 400 ans, à Venise, un enfant avait lu la haftara, à l'âge de 2 ans et demi. Évidemment, à cette époque, les enfants faisaient la prière. S'il savait cela, le Chaaré Téhouva aurait écrit différemment. Il y a seulement une différence au niveau du devoir de compter qui est seulement d'ordre rabbinique jusqu'à la Bar Mitsva et ensuite selon la Torah. Ou plutôt d'ordre éducatif jusque-là et obligatoire ensuite.

17-17. Double doute pour la bénédiction

Le Rav Ovadia a'h (Chout Yabia Omer tome 3, Orah Haim, chapitre 27-28) a fait un long développement sur ce sujet et a conclu que le Bar Mitsva ne pourra pas continuer à compter avec bénédiction. Mais, ensuite, il est revenu sur son avis dans le Hazon Ovadia Yom tov (p227), où il a ajouté qu'il ne reprocherait pas un Bar Mitsva qui continuerait à compter avec bénédiction, après sa Bar Mitsva. Il est vrai qu'avant d'avoir lu les écrits du Rav sur le sujet, la question ne nous est pas venue à l'esprit. Lorsqu'un enfant devenait Bar Mitsva pendant le Omer, on lui disait de continuer à compter, avec bénédiction. Mais, le Rav a écrit quelque chose intéressant. Il rappelle la notion du double doute du Omer qui, contrairement à d'habitude, ne nous empêche pas de faire la bénédiction tous les soirs. Quel est ce double doute ? Premièrement, peut-être

que le principe de Tossefote (Ménahot 66a est vrai): il pense que chaque soir, il y a une Mitsva de compter en soi. Si cela est vrai, en quoi cela dérangerait que l'enfant ait raté des jours ? Et si tu penses que c'est le Bahag qui a raison : celui-ci écrit que les comptes de chaque soir est lié aux précédents, alors il y a un deuxième doute : d'après certains et notamment Maran, le compte actuel est d'ordre rabbinique, et non d'après la Torah. Du coup, le compte qu'il avait fait, avant sa Bar mitsva, était d'ordre rabbinique, autant que celui qu'il fera après sa Bar Mitsva. Mais, le Rav Ovadia a rejeté cette proposition en expliquant qu'il y a une différence entre le compte fait avant et après sa Bar Mitsva. Avant, il était d'ordre rabbinique mais secondaire : en effet, c'est nos sages qui demandent d'éduquer les enfants et ici pour une miswa rabbinique. Dès qu'il devient Bar mitsva, cela devient une miswa rabbinique de premier ordre. D'après certains, on ne peut pas lier les 2 parties du compte dans un tel cas. Mais, on peut repousser

cette objection car dans un cas de double doute, même si le deuxième doute n'est pas très important, on peut garder le principe et autoriser de compter avec bénédiction. Cela ne dérangerait donc pas tant que ça, que la miswa soit de 1er ou 2ème ordre. Dans un tel cas, on pourrait alors permettre à un enfant, dans un tel cas, de compter avec bénédiction.

18-18. Halakha pratique

C'est pour cela que celui qui désire faire en plus comme l'avis du Hida et de Rav Ovadia Zal et ne pas compter avec la bénédiction, ne doit pas s'évader complètement de la bénédiction, car si une personne se met à compter sans bénédiction il finira par oublier de façon certaine du compte du omer et c'est pour cela qu'il est préférable qu'il récite la bénédiction sans le nom d'hachem et comme le Ben Ich Hai écrit que la personne récite la bénédiction dans son intégralité et arriver au nom d'hachem il ne le récite pas seulement se concentre et le pense dans son esprit²³. Et si une

personne désire s'appuyer sur les avis qui autorisent et il y en a beaucoup et comme les gens se sont habitués depuis de nombreuses années déjà il a sur qui s'appuyer.

Que par le mérite de nos ancêtres Avaraham Itshak et Yaacov soit béni Rabbi Tsvi Haim fils d'Esther avec une guérison complète et une bonne santé.

C'est une Avrekh érudit qui a moins de 45 ans et qui a la mauvaise maladie qu'hachem nous en préserve et lui envoie une guérison complète grâce aux cours et aux tfilots de l'assemblée !

Que par le mérite d'avraham Itshak et Yaacov soient bénis tout ceux qui écoutent ou voient ou lisent ce cours soient bénis et aient une longue vie dans la santé et la réussite la joie et la richesse et l'honneur et que leurs enfants et leurs petits enfants soient dans le chemin de la thora et qu'hachem exauce tous vos souhaits et Hachem leur paye leurs salaires et le salaire de notre cher chanteur qui nous réjouit chacun motsaé chabbat et qu'on ait le mérite de voir le Machiah amen.

23. Certains disent מלך העולם? mais il est préférable de dire מלך העולם car c'est comme si qu'il avait prononcé le nom divin juste qu'il n'a pas récité le nom d'hachem mais il suffit qu'il le pense dans son cœur. Et ainsi a écrit Rav yacov de vilna dans le livre שיעורים מוסיפים de réciter de la sorte ברוך שם כבוד מלכותו לעולם ועד.

TRÈS BONNE NOUVELLE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la parution du livre **Bayit Neeman** (1er partie)

Composé de tous les cours transmis le samedi soir par notre maître le gaon **Rabbi Meir Mazouz** chlita dans lesquels il traite des différents sujets de la Torah, la Emouna, la science etc...

Pour l'édition de cet ouvrage nous avons besoin de votre aide.

Il nous faut au moins cinq donateurs qui donneront chacun 2500 €.

A travers cette aide vous contribuez au développement de la Torah.

Il est possible de dédier pour une réussite dans la vie, bénédiction ou l'élévation d'une âme.

Pour toute information contacter:

M. Pinhas HOURI (Paris): 06 67 05 71 91

Rabbi Shmouel Houri (Paris): 06 29 23 46 45

M. David Diai (Marseille): 06 66 75 52 52

Rabbi Haniel Fenech (Israël): 0522852138



TORAH HOME

LA TORAH S'INVITE CHEZ VOUS

Feuillet
hebdomadaire

Oneq Shabbat

Behar
5779

LEILOUI NISHMAT
Shaoul Ben Makhlof
Ra'hel Bat Esther
Yaakov ben Rahel
Sim'ha bat Rahel

L'escorte du Roi

par le 'Hafets 'Hayim

Hakadosh Baroukh Hou a créé le monde afin qu'il dure 6000 ans. Il sera suivi par le Shabbat final qui est le monde à venir. L'honneur d'Hashem traverse l'histoire devant toute l'humanité au cours des six milles ans, et le monde entier est rempli de Sa gloire. Quelqu'un qui a fut-ce la plus petite compréhension du Créateur, qui est le Roi de l'univers et a donné l'existence à toute chose, comprend qu'il doit préserver l'honneur d'Hashem de toutes ses forces jusqu'à la fin de sa vie.

Dans la première partie de l'histoire du peuple juif, il y avait des prophètes qui réprimandaient les masses et soutenaient l'honneur d'Hashem. Ces mêmes prophètes étaient prêts à accepter n'importe quel malheur ou honte pour l'amour d'Hashem. On en trouve d'ailleurs une illustration imagée en beaucoup d'endroits du livre de Yirmihayou. Les Sages nous disent également que lorsque Moshé et Aaron ont été nommés à la tête du peuple, Hashem les a prévenus qu'ils devaient se tenir prêts à être maudits et même lapidés. Quand la période des prophètes a pris fin, les hommes de la Knesset Hagedola (la Grande Assemblée) ont apparu. Eux-aussi ont beaucoup soufferts de leurs contemporains, les Saducéens. Ensuite, ils ont eu pour successeurs les Sages de la période mishnaïque, puis de la période de la Guémara. Après la fin de la période du Talmud, il y eu les Savoraim et les Gueonim. Puis, Rabbi Yéouda Elfassi, Maimonide (Rambam), Rabbénou Asher et les Grands érudits de chaque génération jusqu'à la notre.

A chaque époque, les dirigeants de la génération ont défendu l'honneur d'Hashem de toute leur force. Il en a toujours été ainsi, jusqu'à aujourd'hui. C'est un principe bien connu que la Majesté du Royaume des Cieux est parallèle à celle du Royaume terrestre. Regardons quelle est la procédure reconnue quand il s'agit d'escorter un roi mortel qui voyage : Quand un roi visite la capitale de l'une de ses provinces, le gouverneur est censé l'accompagner jusqu'à ce qu'il atteigne les limites de la ville. A partir de là, le maire prend la suite et l'escorte jusqu'à la campagne environnante. Lorsque la suite du roi s'approche de chaque village, les responsables de la communauté locale sortent pour l'accueillir et l'accompagnent jusqu'aux abords du village. A la fois le gouverneur de la province et le chef du village, chacun à leur tour, escorte le roi. On pourrait croire que cela implique qu'ils ont le même rang. En réalité, le second est insignifiant par rapport au premier. Le point commun entre eux est que chacun doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger le roi de tout mal pendant qu'il se trouve dans son domaine.

De nos jours, nous sommes comme les dirigeants du village local qui doivent à leur tour escorter le carrosse du roi, en le défendant de tout leur pouvoir. Le « carrosse » d'Hashem est la Torah qui porte Sa lumière divine dans le monde. La meilleure façon de défendre ce « carrosse » est de tout faire pour soutenir l'étude de la Torah et aider à sa diffusion. Cela inclut de la nécessité de faire des disciples, si l'on est digne de cette tâche, et de fonder des Talmud Torah pour les jeunes et des Yeshivot pour les plus grands. C'est la base qui assurera que la Torah ne soit pas oubliée, et s'ensuivra que l'honneur d'Hashem grandira.

Feuillet dédié à la mémoire de Samuel Shalom Ben noun ben Yaël

HISTOIRE DE LA SEMAINE



En Pologne, avant la guerre, les temps étaient durs car le froid sévissait dans la ville de Radin. Une jeune veuve et ses 5 enfants vivaient difficilement et avaient du mal à boucler les fins de mois, mais cela suffisait à subvenir aux besoins de la petite famille. Jusqu'au jour où elle se fit renvoyer de son travail, et là, tout devient rapidement plus difficile.

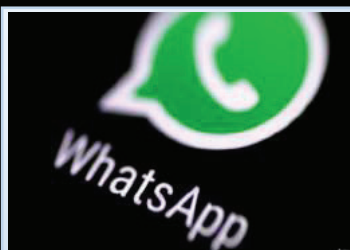
Elle ne savait pas vers qui se tourner. Elle était désespérée. Il lui restait tout juste de quoi payer la nourriture jusqu'à la fin du mois mais pas assez pour payer le loyer de leur modeste appartement qu'elle louait. Arrivée au terme de la période, elle se rendit chez le propriétaire, un banquier très riche, afin de lui expliquer la situation. Il l'a reçu dans son

bureau et lui demanda la raison de sa visite : « Je suis venue vous demander de m'aider. Je viens de me faire renvoyer de mon travail et je n'ai pas de quoi vous payer le mois prochain, pouvez-vous m'accorder un délai supplémentaire de paiement ? ». Le banquier refusa catégoriquement et lui exigea de lui remettre la somme due d'ici la fin de la semaine sous peine de l'expulser. Elle lui expliqua qu'elle aurait du mal à réunir cette somme et demanda un délai plus long, mais il refusa. A la date fatidique, il se présenta avec deux gros chiens pour encore plus impressionner la pauvre dame et finit par la jeter dehors. trouve un endroit modeste où loger.

Toute la ville fut scandalisée par cette histoire. La fille du 'Hafets 'Hayim demanda alors à son père d'intervenir mais il ne dit pas un mot et lui demanda à ne pas se mêler.

Deux ans plus tard, le banquier, qui se rendait comme à son habitude à son travail, se fit mordre par un chien enragé. Suite à cela, il tomba gravement malade. Comme son état empirait tous ses biens commençaient à déperir car il ne put se rendre à son travail pendant plusieurs semaines. Il arriva à un tel point qu'il perdit tout son argent. Non seulement la maladie le clouait au lit mais surtout le fait de voir son empire s'effondrer comme un château de cartes le plongeait dans la dépression. Au bout de quelques mois il finit par succomber.

Le Hafets 'Hayim dit alors à sa fille : « Tu comprends maintenant pourquoi je n'ai pas réagi ? Hashem paye chacun mesure pour mesure, selon ses actions. IL ne laisse jamais rien au hasard. Le banquier n'eut pas une once de miséricorde pour cette veuve, mais il préféra se montrer cruel. Mais Hashem déteste que l'on fasse du mal à la veuve et l'orphelin. Et un homme qui n'a pas de miséricorde dans ce bas-monde, alors dans le Ciel on n'a pas de miséricorde pour lui non plus. Hashem est longanime et a attendu la Teshouva de cet homme, qui n'est pas arrivée, alors IL lui a rendu « la monnaie de sa pièce » et n'a pas laissé sa grave faute impunie ».



Vous désirez
recevoir une
Halakha par jour
sur WhatsApp ?
Enregistrez ce

numéro dans vos contacts et envoyez le
mot « **Halakha** » au

(+972) (0)54-251-2744

Feuillet
imprimé
par

DFOUS TESHOUVA



17 Sderot Binyamin
Netanya

Tel : 09-8823847

www.print-t.net

teshuva@netvision.net.il

Leilouï Neshamot Meyer Ben Lea ● Lea Bat Nina ● Rehaïma Bat Ida ● Reouven Chiche Ben Esther ● Avraham Ben Esther ● Helene Bat Haïma
Raphael Ben Lea ● Ra'hel Bat Rzala ● Aaron Haï Ben Helene ● Yossef Ben Rehaïma ● Daisy Deïa Bat Georgette Zohara ● Avraham Ben Myriam
Khalfa Ben Levana ● Raymond Khamous Ben Rehaïma ● Michael Fradji ben Sarah Berda ● Celine Emma Lea Bat Sarah



Bishoul (suite)

Pour que l'on appelle « *Bishoul Yehoudi* », selon la Halakha, il suffit qu'un Juif prenne une part minimale à la préparation de la nourriture pour la rendre autorisée. Il y a différentes interprétations selon nos Sages sur le degré d'implication du Juif dans la cuisson.

Selon les décisionnaires Ashkénazes qui s'appuient sur le Rama, il suffit que le juif allume le feu ou même modifie légèrement la puissance d'un feu, déjà allumé par un non-juif, pour rendre le plat autorisé.

Selon les décisionnaires séfarades qui s'appuient sur le Beth Yossef (*auteur du Shoulkhan Aroukh*), il faut que le Juif allume le feu et pose la casserole dessus (*ou mette la viande à griller par exemple*) pour rendre consommable ce qui a été cuit.

- En dehors d'Israël, la grande majorité des Casheroutes, même les plus strictes, s'appuient sur des règles de Bishoul selon le Rama et donc permettent qu'il n'y ait que des non juifs en cuisine, en dehors du Mashguia'h
- En Israël, lorsque la Téouda est « *Rabbanout* », on peut avoir une cuisson selon le Rama ou selon le Beth Yossef, par contre dès que l'établissement a une Téouda Lamehadrine seul le Bishoul selon le Beth Yossef est autorisé.

La grande majorité des décisionnaires Ashkénazes en Israël ont abandonné leurs habitudes et se sont rangés à l'opinion du Beth Yossef. Ainsi, dans les établissements avec les Téoudot des Badatsim Ashkénazes, on n'autorisera que des juifs en cuisine. Par contre, contrairement au vin, on ne demandera pas forcément au juif d'être Shomer Shabbat.

MOUSSAR



Etats Unis. Shlomo vient de se marier. Il a décidé avec l'accord de son épouse, de vivre une vie consacrée à la Torah : Il se rendra à la Yeshiva toute la journée, malgré le désaccord de ses parents. Après quelques mois et années, la famille commença à s'agrandir. Ils eurent un, puis deux et trois enfants. Et les parents du jeune voyant leur fils peiner pour s'en sortir financièrement allèrent lui parler : « Mon fils, il n'est plus possible que tu ne travailles pas. C'est bien d'étudier la Torah mais ta famille s'agrandit et on ne pourra bientôt plus t'aider. Alors va travailler ! ».

Mais il refusa catégoriquement et retourna tous les matins étudier comme à son habitude. Les mois passèrent et quatre, cinq, six, sept enfants étaient maintenant à la maison et le garçon refusait toujours d'aller travailler. Ses parents ne voulaient déjà presque lui parler tant qu'il n'écouterait pas leurs conseils. Huit, neuf, dix, onze, douze et bientôt treize enfants : et comme tous les jours, il continuait à aller étudier. Un matin, en sortant de la maison, il reçut un courrier pour le moins étrange. C'était une grande enveloppe marron qu'il s'empressa d'ouvrir. C'était une convocation au Tribunal ! Il devait se rendre d'ici à 10 jours au Tribunal de la ville, car une personne qu'il ne connaissait absolument pas, le convoquait. Il était certain d'une erreur alors il écrivit une lettre en retour pour expliquer qu'ils s'étaient certainement trompés de destinataire et la posta à son tour.

Quelques jours passèrent et il reçut une autre lettre du même genre. Il commença à s'inquiéter car c'était la deuxième assignation à comparaître et cette fois-ci il prit vraiment peur et décida de s'y rendre. Le jour J arriva et il se rendit au Tribunal. Sur place, il lui fut signifié qu'un milliardaire venait de décéder sans avoir eu d'enfants. Son dernier souhait était le suivant : léguer toute sa fortune à la plus grande famille américaine, c'est-à-dire dans celle où il y aurait le plus grand nombre d'enfants. C'était Shlomo et sa famille !

La Emouna en Hakadosh Baroukh Hou ! Etre certain qu'IL est capable de tout, que c'est Lui qui domine le monde et que nous ne sommes que des pions sur un échiquier où IL est le Seul à jouer ! Faisons lui confiance, étudions Sa Torah et respectons Ses Mitsvots et que des bonnes choses se présenteront à nous : la Torah est notre Source de vie depuis des millénaires, ne l'oublions jamais.

רפואה שלמה • לשרה בת רבקה • שלום בן שרה • לאה בת מרים • סימון שרה בת אסתר • אסתר בת חיימה • מרקי דוד בן פורטונה • יוסף חיים בן מרץ • רמז • אליהו בן מרים • אלוש רחל • יוחנן בת אסתר • חמישה בת לילה • קמיסה בת לילה • תינוק בן לאה בת סרה • אהבה יעל בת סוזן אביבה

Une femme aurait-elle le droit de se rendre dans un cimetière lors de son cycle menstruel?

Les Décisionnaires Ashkénazes recommandent de ne pas se rendre au cimetière lorsque la femme est indisposée. Même d'après eux, on peut se montrer indulgent dans certains cas :

- Si la femme sent qu'elle souhaite vraiment s'y rendre et que de ne pas y aller risque de l'attrister, il y a lieu d'autoriser
- Si ce jour-là se prête particulièrement à se rendre au cimetière. Par exemple s'il s'agit du septième jour ou du trentième jour de deuil où la coutume est de se rendre au cimetière.

Même dans ces cas là, le conseil que donne le Rav Wozner z"l est de s'écarter à une distance de 4 coudees soit d'environ 2 mètres des tombes.

L'opinion du Rav Ovadia Yossef z"l est qu'il y a lieu d'autoriser à la femme de se rendre au cimetière même en période de règles, au même titre qu'il autorise de se rendre à la synagogue et au Kotel pendant cette période.



■ PARASHA, tiré du livre Talelei Orot



« La terre ne sera pas vendue définitivement car la terre est à Moi car vous êtes des étrangers qui séjournent avec Moi ».

Que signifient ces derniers mots : « avec Moi » ?

Voici le commentaire de ce verset dans Torat Kohanim : Car la terre est à Moi : tu ne dois pas avoir un œil mauvais (en abandonnant la terre); Car vous êtes des étrangers qui séjournent : ne faites pas de vous-même l'essentiel ainsi qu'il est dit (Chroniques 1 chap.29) : « Car nous sommes des étrangers devant Toi nous séjournons comme tous nos ancêtres et ainsi que David dit (Tehilim 29) car je suis un

étranger avec Toi, je séjournes comme tous mes ancêtres ». Vous êtes avec Moi : il suffit au serviteur d'être comme son Maître, quand elle sera à Moi elle sera la vôtre. Ce texte nous force à respecter la traduction littérale qui induit, si cela est possible, le qualificatif d'étranger à Hashem.

Citons avant tout, les propos du Hafets Haim dans Torat Kohanim : « Quand vous irez dans Mes chemins, je ferais résider ma Providence, Shekhina, en elle », ainsi qu'il est écrit : « la terre dont D. se soucie » et on l'appellera alors « le D. de la terre » alors cette terre sera la vôtre. Mais si vous n'allez pas dans mes voies et que je doive exiler ma Shekhina, le verset « Par votre faute a été renvoyée votre mère » s'accomplira et vous serez exilés.

Il reste à expliquer cette dimension d'étranger qui caractérise le Peuple d'Israël, même lorsqu'il est sur sa terre. C'est ce que semble justifier l'impossibilité de vendre la terre définitivement. C'est dans ce but que la Torah lui demande de remettre en question tous les 7 ans sa condition de propriétaire, de ne pas vendre définitivement son patrimoine, afin que nous assumions le fait d'être « étranger ».

MAYAN HAIM

S'investir résolument dans l'étude de la Torah (Elie LELLOUCHE) - Parachat Béhar : le don continuuel (Michaël SOSKIN) - Sur les traces de nos pères (Ephraïm REISBERG) - Une mitsva révolutionnaire (Yo'hanan NATANSON)

PARACHAT BEHAR

Samedi

25 MAI 2019

20 IYAR 5779

entrée chabat : 21h18

sortie chabat : 22h39



MAYAN HAIM
EDITION

S'INVESTIR RÉSOLUMENT DANS L'ÉTUDE DE LA TORAH

Rav Elie LELLOUCHE

Le 'Amal HaTorah, que l'on pourrait traduire par un investissement intense dans l'étude, n'est pas une disposition annexe embellissant la Mitsva liée à la connaissance de la Sagesse Divine, elle en constitue l'essence même. Plus encore, la Paracha Bé'hokotay consacre l'importance primordiale du 'Amal HaTorah en plaçant cette injonction au premier rang des conditions permettant au peuple d'Israël de bénéficier de la bénédiction divine.

Ainsi, en préambule aux Béra'khot déclinées dans cette Paracha, Hachem affirme: «Im Bé'hokotay Tél'khou VéEt Mitsvotay Tichméroù Va'assitem Otam,VéNatatti Guichmé'khem Bé'itam»: «Si vous allez dans mes décrets et que vous gardez mes commandements en les accomplissant, Je vous donnerez vos pluies en leur temps» (Vayikra 26,3).

Rachi, au nom du Midrach Torat Cohanim, explique le terme Bé'hokotay en référence avec la peine que l'on doit se donner pour l'étude de la Torah. En effet, ce terme ne peut se référer à l'accomplissement et à l'observance des Mitsvot dans leur ensemble, ces dernières étant citées nommément dans la suite du verset. Par déduction, le terme Bé'hokotay fait nécessairement écho au second pôle du service divin que constitue l'étude de la Torah.

Cependant, cette recommandation divine, porteuse de bienfaits pour le 'Am Israël, ne se limite pas à un apprentissage purement formel ou occasionnel. L'étude de la Torah, dans notre Paracha est appelée 'Houka. L'acception courante de ce terme désigne, parmi l'ensemble des Mitsvot, celles dont l'essence même relève de l'irrationnel, par opposition aux Michpatim, les lois sociales, ou les 'Edouyot, les témoignages, accessibles, au moins en partie, à l'esprit humain. L'emploi de cette expression pour désigner l'étude de la Torah n'est pas fortuit. La Sagesse Divine n'est pas une science ou une discipline universitaire que l'homme pourrait espérer

maîtriser et encore moins assujettir. «Ré'hava Mini Yam»; «Plus étendu que la mer» s'exclame Iyov pour rendre compte de l'immensité de la Torah (Iyov 11,9). Mais c'est justement parce qu'elle dépasse l'homme et ses aptitudes intellectuelles que la Torah exige de celui-ci un dépassement. Le 'Amal HaTorah est la traduction de ce dépassement. Peiner dans l'étude de la Torah c'est, en quelque sorte, porter le témoignage de l'origine divine de celle-ci et, ce faisant, se «connecter» avec Hachem. C'est cette connexion qui permettra l'ouverture des canaux de la bénédiction.

Pour nos Maîtres ce 'Amal peut emprunter plusieurs voies. Ainsi, pour le Kéli Yakar il se traduira par la fixation de périodes journalières et régulières affectées exclusivement à l'étude. En consacrant des moments invariables et immuables à la compréhension de la Torah, nous ancrons en nous la dimension transcendante de la Loi Divine. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'emploi du terme 'Houka, qui se rapproche du verbe 'Hakak, graver, pour désigner l'effort dans l'étude. L'assiduité et la régularité «grave» en nous l'essence divine de la Torah.

Pour le Ohr Ha'Haïm HaKadoch, il y a dans la notion de 'Amal HaTorah une autre exigence. Peiner dans l'étude c'est être à même de revenir constamment sur les textes étudiés au point de se les approprier totalement et de les «graver» en soi. Or ce retour constant suppose d'être animé d'un désir ardent pour la Torah. C'est pourquoi, explique le Ohr Ha'Haïm, lorsque ce désir est défaillant, l'oubli s'installe naturellement en l'homme afin de l'amener à revoir ce qu'il a déjà appris. On le voit à travers ces deux exemples le 'Amal HaTorah, plus qu'une composante de l'étude, en constitue, comme le souligne le Rav Dessler, l'objectif ultime. En conférant à la Torah sa dimension sacro-sainte, il en fait l'arme la plus sûre du 'Am Israël.

« Quand vous arriverez sur la terre que Je vous donne, la terre respectera un « chabbat » en l'honneur d'Hachem »

(Vayikra 25, 2).

C'est ainsi que la Torah nous présente la mitsva de la Chemita qui consiste, une année sur sept, à s'abstenir de tout travail agricole. On pourrait être tenté de lire ce verset comme une façon pour Hachem de se rétribuer sur le don qu'il fait à son peuple de la terre d'Israël, ou de le limiter : « Je vous donne cette terre, mais à condition que vous me la rendiez une année sur sept ». Mais ce serait passer à côté de la beauté du message.

Le Mechekh 'Hokhma dit que c'est justement pour éviter ce contresens que la Torah fait précéder le commandement de la Chemita par la mention du fait qu'Hachem nous donne la terre d'Israël, comme un cadeau. Or nos Sages stipulent que si la vente d'un champ est par défaut parcimonieuse (bayin raa), un cadeau est en revanche toujours offert avec largesse (beayin tova), à plus forte raison ici où il vient d'Hachem. Le commandement de la Chemita est donc nécessairement non pas une limite au don de la terre, mais au contraire une partie du cadeau. C'est en réalité la cerise sur le gâteau.

Car la Torah promet une fertilité exceptionnelle de la terre, garantissant une abondance suffisante pour tenir l'année de la Chemita, ainsi que la suivante (où l'on peut planter, mais où il n'y a rien à récolter jusqu'à la fin de l'année...) : « J'ordonnerai pour vous ma bénédiction dans la sixième année, et elle produira la récolte pour trois années » (Vayikra 25, 21).

C'est donc, dit le Mechekh 'Hokhma, grâce à la Chemita qui nous force à nous arrêter de travailler la terre une année sur sept, que l'on a l'occasion de se rendre compte du caractère tout à fait surnaturel de cette terre. Si on avait continué à la travailler d'année en année, on serait passé à côté de cette constatation. La Chemita, plutôt qu'une contrainte ou une limite au don de la Terre, est au contraire ce qui

permet d'apprécier toute la valeur de ce cadeau.

Le Sfat Emet explique que le but même du don de la terre d'Israël aux Hébreux, est qu'en l'habitant et en la possédant, ils témoignent que c'est à Hachem qu'appartient le monde. Le sens de la mitsva de Chemita est alors de maintenir la sensation que la terre, in fine, appartient à Hachem. Car la propriété terrienne entretient presque nécessairement une forme de fierté et un sentiment de puissance et de suffisance. En nous demandant de laisser à la terre son année sabbatique, Hachem ranime en nous ce message : « vous êtes des étrangers et des résidents auprès de Moi » (Vayikra 25, 23). Mais là encore, cette modalité du don de la terre qui paraît limitative, est en fait l'ultime bénédiction.

Imaginons un paysan qui aime sa terre, la cultive six années durant. Il la connaît par cœur, il s'y est attaché par son labeur tenace, l'a modelée selon son souhait. Arrive l'année de la Chemita, notre paysan se sépare de sa terre et la laisse en friche pendant une année entière. A son retour, la nature a repris ses droits, il doit se réapproprier son terrain. Mais il sera heureux de le retrouver, et de pouvoir de nouveau le travailler. C'est comme s'il le recevait à nouveau. La Chemita est donc un dispositif inédit qui permet au cadeau de la terre d'être sans-cesse renouvelé. D'où l'usage du temps présent dans le verset « Quand vous arriverez sur la terre que Je vous donne ». Grâce à la Chemita, le don de la terre d'Israël est perpétuellement renouvelé.

Le Sfat Emet fait remarquer qu'on retrouve déjà ce motif dans la bénédiction qu'ltshak fait à son fils Yaakov et qui commence par la phrase : « Et qu'Elokim te donne (veyiten lekha) de la rosée des cieux et des graisses de la terre » (Berechit 27, 28). Le Midrach (Berechit Raba 66,3) qui note que cette bénédiction commence étrangement par la conjonction « Et », en déduit qu'il faut la comprendre ainsi : « qu'Il te donne, et qu'Il te donne à nouveau ».

Le Sfat Emet dit que c'est le même mécanisme qui est en place pour le don de la terre d'Israël, et il suggère même que c'est la raison de la répétition apparente du mot « donner » dans le verset qui est lu chaque matin dans la prière : « (...) et Tu scellas l'alliance avec lui [Avraham] de donner le pays du Cananéen, du Héthéen, de l'Amorréen, du Phérezéen, du Jébuséen, du Ghirgachéen de le donner à sa descendance » (Néhémie 9, 8).

On peut proposer que ce cadeau qui se répète, ce don perpétuellement renouvelé, c'est l'ultime façon de donner. En effet, un cadeau est par définition composé de deux parties : le bien lui-même, bien-sûr, qui passe dans la propriété de l'acquéreur. Mais aussi le geste de l'offrir, le fait de le recevoir. Cette seconde partie est peut-être la plus plaisante. Surtout lorsque le cadeau nous vient d'une personne importante, ou du moins qui nous est chère. Mais elle ne dure pas : une fois que le bien est acquis, on se l'approprie —à juste titre. C'est-à-dire qu'on troque nécessairement le sentiment de recevoir par celui de posséder. Mais pour que le cadeau reste pleinement cadeau, il faut trouver un moyen de perpétuer le geste du don et l'expérience de recevoir.

La Chemita permet donc que notre rapport à la terre soit cet équilibre improbable entre le sentiment qu'on la possède, et en même temps qu'on la reçoit constamment des mains du Maître du monde qui nous la confie. Plus généralement, le Chabbat a une fonction similaire : après six jours où l'homme travaille le monde, il cesse tout travail au septième jour pour se rappeler que le monde ne lui appartient pas et qu'il lui a seulement été confié, nuance importante puisqu'elle donne tout son sens à son travail de la semaine.

Il est une coutume répandue dans tout le peuple juif d'étudier les enseignements des Pirké Avot durant chaque semaine séparant Pessa'h et Chavouot.

Intéressons-nous à la Michna suivante (chapitre 3, michna 11):

Rabbi Eleazar Hamodai dit : celui qui :
1 - profane les choses sacrées, c'est à dire les sacrifices qu'on amenait au Temple [en les rendant finalement inaptes]

2 - Méprise et dédaigne les temps [saints], tels que les jours de fête et de 'Hol Hamo'ed

3 - fait pâlir le visage de son prochain en public

4 - annule l'alliance d'Avraham notre père (c'est à dire la brit-mila, en ne pratiquant pas cette mitsva ou bien en utilisant certains procédés pour montrer à tous que cette Mitsva ne le concerne pas)

5 - et qui montre des aspects de la Torah qui ne vont pas d'après la Loi, en excluant certaines lois de leur contexte et en inventant d'autres statuts.

quand bien même aurait-il à son actif les mérites de l'étude de la Torah et de la pratique des Mitsvot, n'a pas de part au monde futur.

Le Rabbi de Loubavitch, dans son commentaire sur cette Michna pose plusieurs questions fondamentales. Trois d'entre elles sont les suivantes:

- En quoi consiste la gravité des fautes précitées? Quelle différence existe-t-il entre celles-ci et tous les autres interdits de la Torah pour que le Tana ait pris la peine de les sélectionner?

- En admettant que ces fautes relèvent d'une gravité particulière, se peut-il qu'il existe un point commun entre celles-ci, un fil conducteur invisible reliant les composantes de cette liste?

- En admettant une nouvelle fois, la gravité de ces cinq sujets, comment comprendre une punition aussi grave que "la privation" pure et simple du monde futur, punition que nous retrouvons si rarement, voire jamais, pour les autres interdits religieux?

La gravité particulière que l'homme commettant l'une des cinq choses de la liste est la suivante.

Dans tous les cas de figure

précédemment cités, l'individu malintentionné a pour but d'effacer, d'annuler, de réduire à néant les forces de sainteté qui ont été introduites dans le monde par l'homme lui-même.

Nous savons que la sanctification du monde provient de D., à travers les enseignements de la Torah. Celui qui accomplit les enseignements qu'elle prescrit réalise la volonté de D. et permet le repos de la Présence Divine dans notre monde.

Mais il faut savoir que cette sanctification est parfois due à l'intervention de l'Homme lui-même.

Ré-étudions de nouveau la liste précédente.

- Profaner les sacrifices: l'écrasante majorité des sacrifices n'est pas sanctifiée d'office par le Ciel. Leur sainteté vient du fait que l'Homme déclare de sa bouche et investit de sainteté un animal ou un extrait végétal profane pour l'approcher sur l'Autel: la Terouma, le Maaser, les offrandes volontaires et expiatoires etc...)

- Le mépris des fêtes : Nous savons que les fêtes juives (qui inclut Hol Hamoed) sont fixées de manière concrète par le Beth Din du peuple d'Israël. Le juif peut, par sa capacité de décider la fixation des jours de Yom Tov, investir le temps d'une sainteté considérable. Dans le même sens, on constate que la Michna ne parle que de Moadot ('Hol Hamo'ed), et non de Chabbat qui est lui, au contraire, le résultat d'une sanctification d'origine divine, exclusivement.

- Humilier son prochain (litt. son ami) en public: l'amitié entre deux hommes est le fruit d'une implication mentale entre eux, forgée par la Mitsva de Ahavat Israel (l'amour du prochain), encore appelée "la sainteté investissant les liens sociaux".

- La création de ces liens provient de la force de l'homme. C'est lui qui décide - ou pas - d'investir ces forces saintes dans le cadre d'une relation amicale..

Cela se vérifie parfaitement lors de l'humiliation provoquée par un ami.

La destruction du lien, soit la perte de la sainteté liée à leur amitié, peut

engendrer, on le sait, une souffrance insupportable, bien plus grave que cette provoquée par l'attaque d'un inconnu.

L'annulation de l'alliance d'Avraham Avinou. Que vient faire le nom de notre vertueux ancêtre dans cette partie de la Michna? Elle vient, dans le même sens des propos précédents, mettre en évidence l'implication particulière de l'homme, ici "l'Ami d'Hachem", lorsque qu'il est question du fait que la sainteté doit investir jusque dans le corps de l'Homme.

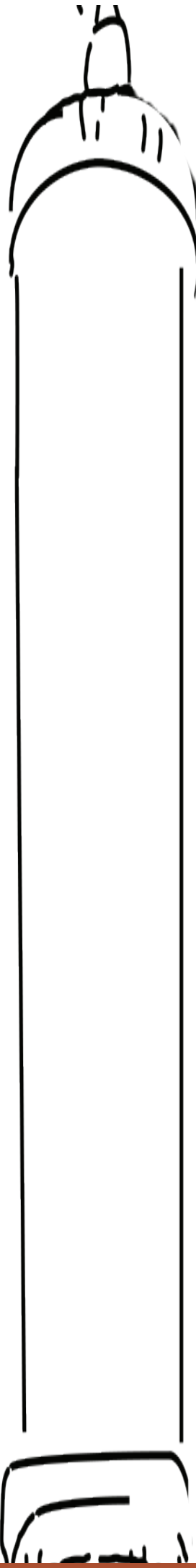
Le détournement du sens de la Torah: l'Homme apprend la Torah de la parole de son Rav. C'est à dire que sa compréhension de la parole de D. vient par l'intermédiaire de l'homme, et que chaque maillon de la chaîne a dû au préalable déployer de nombreuses forces pour comprendre, assimiler et transmettre de nouveau les enseignements divins. La participation de chacun dans la transmission de cette parole est vitale pour la pérennité de la sainteté toraïque.

Dans tous les cas de figure, celui qui oserait détruire ce souffle pur venant des forces de l'homme et de sa volonté profonde à investir chaque chose de sainteté, s'attaque particulièrement aux cinq domaines précités, car chacun symbolise une facette de cette implication.

Par sa faute, il ruine le principe même de la descente de l'homme dans ce monde, descente justifiée par le besoin de "transformer toute chose en moyen de s'approcher de la Divinité,, de polariser l'ensemble de la création du côté positif et moral.

Il s'expose d'ailleurs à une sanction gravissime. Celle de perdre l'accès au monde futur, car il nie à l'homme toute possibilité d'utiliser ses forces pour réaliser ce rôle. Il nie de ce fait le principe général de la Création, et ne peut donc être puni à son tour que d'une manière générale tel que mentionné dans la Michna, et non pas d'un châtement particulier, comme c'est le cas pour les autres fautes.

Investissons toutes nos forces dans tout ce qu'il est possible pour nous de sanctifier afin de rendre le monde encore plus digne de son Créateur.



« Vous sanctifierez l'année des cinquante ans, vous appellerez la liberté dans le pays pour tous ses habitants, elle sera pour vous un jubilé (Yovel), vous retournerez [chaque] homme vers sa tenure (son héritage), et vous retournerez [chaque] homme vers sa famille. C'est un jubilé, l'année des cinquante ans sera pour vous... »

Wayikra, 25,10-11

Dans ces versets, qui proclament l'extraordinaire mitswa du Yovel, du « jubilé », le langage de la Torah semble hésiter entre deux temps de la grammaire, c'est-à-dire entre deux concepts.

C'est la question que se pose le Rav Shimshon Raphael Hirsch zl : est-ce que la cinquantième année « est » un Yovel ? Ou bien, comme le suggère le verset suivant, « sera »-t-elle un Yovel ?

En d'autres termes, le Yovel se manifeste-t-il « naturellement », du seul fait de l'inexorable écoulement des années ? Ou bien la véritable existence du Yovel dépend-elle de la manière dont l'homme se conformera à la mitsva du temps, de sorte que la cinquantième année deviendra le Yovel, seulement lorsqu'elle « sera » traitée comme tel ?

Comme on le sait, la Torah n'est pas un ouvrage littéraire conçu par l'esprit humain. Pas un mot, pas une lettre ne sont arbitraires ou fortuits. Ce présent et ce futur ont donc à nous révéler une lumière propre à chacun d'eux.

Pour Rashi, le mot « Yovel » est à rapprocher de la sonnerie du shofar qui l'annonce : « Cette année-là est différente des autres en ce qu'elle fait l'objet d'une dénomination spécifique. Et quelle est-elle ? Le Yovel (corne), à cause de la sonnerie du shofar. »

Mais le Rav Hirsch, dont on sait l'exceptionnelle érudition linguistique, indique le sens d'« apporter ». Il y ajoute la connotation d'un « apport » approprié, correct, adéquat, conforme à la manière prescrite. Ainsi, le produit du sol est « youval », la terre ayant été créée dans ce but. L'année du Yovel nous ramène (nous « rapporte ») à notre lieu. Physiquement, à la parcelle du Pays qui était destinée à nous appartenir ; spirituellement, vers le lieu où nous existons en tant que nation de Torah, dans une relation appropriée à la Terre, à autrui, et au Maître du monde.

Voilà ce qui « est » un Yovel pour nous, voilà sa véritable essence. C'est un temps de régénération, de reconstruction de nous-mêmes comme personnes, et comme peuple. Lorsque nous faisons pleinement correspondre notre comportement avec sa promesse, et la bénédiction qui l'accompagne, comme la Torah nous y invite, alors ce « sera » un Yovel.

Cette double dimension de l'événement temporel n'est pas un cas unique. On pourrait même en faire un modèle.

Yom Kippour, par exemple, est en lui-même un jour qui apporte la kappara (la réparation). C'est un cadeau merveilleux que Hashem a conçu pour permettre à l'homme un renouvellement radical, une reconstruction là aussi, un rétablissement du lien perdu ou endommagé avec autrui et avec le Créateur. On sait que, selon Rabbi, le jour de Kippour prodigue le pardon à chaque enfant d'Israël, même s'il ne fait pas Teshouva.

Cependant, pour les Sages, en prenant conscience du potentiel exceptionnel de ce jour, on doit répondre à sa promesse de renouvellement en nous abstenant des travaux et des joies interdites ce jour-là, et par une authentique Teshouva (Shevouot 13a).

Si Yom Kippour efface l'ardoise de nos transgressions, le Yovel abolit quant à lui les disparités qui sont une source de tension au sein de la Nation sainte. Dans les décennies qui l'ont précédé, les inégalités ont affaibli le tissu social du Peuple. Alors qu'à l'entrée dans le Pays, nous avions tous démarré sur le même pied (chacun recevant une part équivalente de la terre), les inégalités se sont progressivement installées. Certains se sont enrichis, d'autres se sont appauvris. Des groupes économiques se sont formés, avec leur propres cultures. Des réseaux de dépendances se sont créés, qui retirent aux uns leur dignité, aux autres leur humilité.

Notez que la Torah ne considère pas ces inégalités comme foncièrement injustes. Nos Sages, approfondissant la problématique du 'eved ivri (le serviteur hébreu), indiquent l'enchaînement des fautes qui conduisent l'homme qui ne fait pas Teshouva à vendre sa terre, puis sa maison, puis sa propre fille et enfin lui-même (Qiddoushin 20a). Pour autant, le Yovel vient rappeler que nous n'avons pas à nous satisfaire de ces

inégalités, aussi justifiées qu'elles soient. Le Yovel remonte le cours du temps, et nous ramène à la structure sociale première, en restituant à chacun une part égale de la terre d'Israël. La vie politique revient à la conscience initiale, venue de l'expérience fondatrice du désert, que notre sécurité et notre bien-être dépendent entièrement de notre relation avec Hashem Yitbarakh.

Cette « renaissance » nationale ne peut avoir lieu que si la Communauté d'Israël en prend sa part. Il faut libérer les esclaves, restituer la terre à son propriétaire initial, laisser le terrain agricole en friche (comme dans l'année de la shemita), et annoncer le Yovel au son du Shofar. Si le Klal joue son rôle, il est en droit d'attendre les bienfaits qui ne peuvent venir que de Hashem.

Une mitswa proprement révolutionnaire !

Et dont on sait à quel point il a été difficile de l'accomplir au cours de l'histoire juive, comme le proclame le Prophète Yirmiyahou : « C'est pourquoi ainsi parle Hashem : Vous ne m'avez pas obéi, vous, quand il s'agissait pour chacun de proclamer la liberté de son frère, de son prochain; eh bien ! Moi, dit Hashem, je vais proclamer contre vous la liberté du glaive, de la peste et de la famine, et je ferai de vous un objet d'épouvante pour tous les royaumes de la terre. » (34,17)

En d'autres termes, Hashem nous place devant un choix crucial et permanent : devenir pleinement le modèle du Peuple de D.ieu, ou agir comme s'il était possible de se libérer de Sa protection !

Nos Sages nous ont appris que, depuis l'exil des tribus de Réouven et de Gad, et de la demi-tribu de Ménashé, la mitswa du Yovel ne s'applique plus, comme il est écrit dans notre verset : « pour tous ses habitants » (c'est-à-dire lorsque tous les Juifs habitent le Pays – 'Arkhin 32a).

L'accès au rétablissement d'une justice sociale radicale nous est fermé.

Mais la leçon du Yovel est éternelle. Le Klal Israël est face au même choix : on peut laisser passer l'occasion de servir D.ieu en temps et en heure, selon les formes que prescrit la Torah. Ou bien accepter chaque mitswa comme un cadeau divin, et en recevoir les bienfaits, individuellement et collectivement.

BÉ'HOUKOTAÏ (en Israël) BÉHAR (en diaspora)

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israël 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« **Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez, vous les faites... je donnerai leur pluie en leur temps...vous aurez du pain à manger en abondance, et vous demeurerez en sécurité dans votre pays. Je ferai régner la paix dans ce pays, et nul n'y troublera votre repos ; je ferai disparaître du pays les animaux nuisibles, et le glaive ne traversera point votre territoire...** » (Vayikra 26 ; 3-6)

Comment pouvoir bénéficier de ces magnifiques bénédictions ? Et qu'est-ce que signifie « marcher dans les statuts d'Hachem » ?

Le Or Ha'haïm Hakadoch offre rien que sur ces mots 42 explications différentes !

Et voici ces mots pour la septième explication : « **Dans les Pirkeï Avot (4:14) il est enseigné "Exile-toi dans un lieu de Torah... (...)" c'est-à-dire qu'il faut aller d'endroit en endroit pour acquérir la Torah, comme l'explique la Guémara ('Haguiga 5b) : tous s'exilaient pour aller étudier. Certains partaient pour six mois, et revenaient un seul jour pour s'occuper de leurs affaires. Tel est le sens du verset : "si dans Mes statuts (...)" : il évoque l'étude de la Torah pour laquelle il faut marcher [s'exiler]. En effet, pour se consacrer librement à l'étude, il n'est pas possible d'étudier chez soi, car celui qui reste chez lui sera sans cesse détourné de son étude par des soucis d'ordre ménager. C'est pourquoi "l'homme doit abandonner son père et sa mère" et quitter l'endroit où il est pour aller à la recherche de la Torah.** »



Parachat BÉ'HOUKOTAÏ EN MARCHÉ VERS LES BÉNÉDICTIONS

Selon les paroles du Or Ha'haïm Hakadoch, Hachem exige que nous nous exilions pour la Torah, que nous nous arrachions de notre cocon pour pouvoir avancer, **c'est la condition sine qua non pour acquérir et intégrer la Torah.**

Pour avancer et s'élever dans la vie **il faut savoir parfois se déconnecter de son environnement, savoir faire le tri autour de soi, ce qui est nuisible où pas, que ce soit des personnes ou des objets.** Il y a parfois des gens autour de nous qui nous empêchent d'avancer, ils nous retiennent !!!

A ce sujet le Rav Pinkus Zatsal rapporte l'histoire suivante : En observant la grande porte du grand Beth Hamidrach de la yéchiva, il constate après un calcul simple qu'elle parcourt chaque jour plusieurs centaines de kilomètres... La porte est poussée chaque matin par plus de 300 barou'him (étudiants) qui rentrent pour la téfila. Pour chaque poussée exercée la porte parcourt 2 mètres (ouverture-fermeture). Multiplions par les 300 élèves qui rentrent chaque matin dans le Beth Hamidrach cela représente 600 mètres. Ensuite ils sortent pour aller prendre le petit déjeuner, donc encore 600 mètres, puis ensuite il retourne au Beth Hamidrach pour étudier encore 600 mètres... ainsi de suite... une douzaine de fois par jour ce qui fait environ à la fin de la journée 6-7 kilomètre, à la fin de la semaine une cinquantaine.... et pourtant après déjà plusieurs années en poste à la yéchiva, **suite p2**



Etymologie d'un mot

Rav Asher Brakha

MÉZOUSA

Les **Mézouzot** sont les petits parchemins que l'on accroche sur les linteaux des portes. Le mot **Mézouza**, en fait, est la traduction du mot linteau et c'est parce qu'on la place sur la **Mézouza** de la porte que le parchemin s'appelle "**Mézouza**".

Dans le mot **Mézouzot**, vous avez deux mots ZaZ et Mavèt. «ZaZ = זז déplacer » ; « mavèt = מוות la mort ».

Les **Mézouzot** protègent de la mort, elles protègent de tous préjudices ; elles nous protègent lors de notre sortie de la maison et lors de notre retour. C'est en l'em-

brassant que l'on se souviendra que Hachem Se tient à la porte de nos demeures et qu'il nous protège. Remarquons que les deux **Zaïn** ז formant ensemble la lettre '**Het** 'ה qui elle-même a la forme d'une porte. C'est d'ailleurs ainsi que l'on écrit la lettre '**Het** 'ה dans le Séfer Torah, avec deux Zaïn.

Le Zaïn veut également dire "arme". En outre, sa racine signifie aussi "nourrir" du mot "mazon". La lettre Zaïn exprime donc la protection et rappelle que Hachem est "zane" le monde, Il nourrit le monde.



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Dans notre Paracha est mentionné : « (Hachem) nous a donné la terre de Canaan pour être notre D.ieu ». Le Talmud dans Kétouvt 110 apprend de ce verset une chose étonnante : « **Celui qui vit en dehors d'Israël RESSEMBLE à quelqu'un qui n'a pas de D.ieu, tandis que celui qui réside en Israël a un D.ieu!** »

Malgré tout, il existe une discussion entre les grands Poskims (décisionnaires) à savoir s'il y a une Mitsva de résider en Israël. Le Rambam dans son Séfer Hamitsvot ne rapporte pas cette Mitsva tandis que le Ramban s'oppose (Mitsva 4) et rapporte des preuves qu'il y a 'oui' une Mitsva de nos jours à vivre en Israël. Il existe une intéressante 'Respona' (Yoré Déa 454) d'un grand de la Hassidout : le Avnei Nézer élève du fameux Rabi de Kotzk. Après avoir rapporté des preuves qu'il y a une Mitsva de résider en Israël, il donne une explication saisissante de la raison pour laquelle beaucoup des grands du Clall Israël ne sont pas montés dans le saint pays.

Avant d'aborder sa réponse il faut expliquer qu'à un niveau spirituel TOUTES les nations du monde (à l'exception de la terre d'Israël) ont un Prince/Sar dans les Cieux. On l'apprend par des versets de nos prophètes! C'est par lui que l'abondance descend dans tel ou tel pays. Par conséquent, explique le Avnei Nézer, la raison pour laquelle les grands de notre nation ne sont pas montés en Israël, était que leur Parnassa provenait de la Gola (diaspora) et donc restait aux 'mains' de ce



Parachat BEHAR

Y A-T-IL UNE MITSVA DE VIVRE EN ISRAËL ?

Sar. Explique le grand Rav que recevoir de la Gola son pécule mensuel c'est continuer à être influencé par le Sar de la nation étrangère et ça diminue en cela la Mitsva de résider en Israël!! Par contre la mitsva sera entièrement accomplie si on arrive à vivre du Chéfa/abondance qui provient du pays d'Israël!- Fin de ces paroles révolutionnaires!

Malgré tout il faut savoir que c'est un 'Hidouch (nouveau) qui n'est pas rapporté parmi les autres grands Poskims. Il reste un point fondamental bien au-delà des paroles du Avnei Nézer. C'est que **la montée en Erets doit rester une véritable 'Alya' c'est-à-dire une montée dans la spiritualité, c'est-à-dire la Thora et les Mitsvot!** Si la famille abandonne une communauté, une Bonne EDUCATION juive en Gola pour arriver en Erets et diminuer dans la vie juive... alors c'est sûr qu'il n'y a AUCUNE Mitsva à venir dans le pays de l'Agence Juive!! Et si on rétorque la Guémara Kétouvt mentionnée au début, le Ben Ich Hai l'explique : c'est qu'en dehors d'Israël les Téphilot du Clall Israël passent par ces Anges/Sar avant d'arriver devant le Trône Céleste. C'est en cela que la Avoda du Juif en Gola ressemble un tant soit peu à de l'idolâtrie. Tandis qu'en Erets Israël les prières passent DIRECTEMENT vers Hachem : vers le D.ieu unique et pas au travers des anges. **Mais il reste sans le moindre doute que l'Avoda/le service saint, qu'elle soit en Erets ou en Gola fait PLAISIR à Hachem. Et c'est le véritable but !**

Rav David Gold (00 972.390.943.12)



avec des milliers de kilomètres au compteur, elle n'a pas bougé !!! Mais pourquoi ? comment se fait-il ? La voiture elle avance, mais cette pauvre porte est là !! C'est tout simplement parce qu'elle est attachée !!! Elle bouge certes, mais n'avance pas, et ce sera ainsi tant qu'elle sera attachée !! Le vrai problème c'est que l'on a peur du regard des autres, ne plus être comme tout le monde... Mais est-ce que le juif doit être comme tout le monde pour réussir ?

Prenons par exemple les anglais, ils n'ont honte de personne. Leur volant est à droite, ils roulent dans l'autre sens, ils ne mesurent pas en mètre, n'utilisent pas les euros, ils sont restés eux-mêmes, majestueux ! Ils ont su rester authentique.

Nos Sages nous enseignent : « Mieux vaut pour l'homme être traité de fou toute sa vie plutôt que d'être mauvais un seul instant aux yeux de D.ieu. » Le Rav Sitruck zatsal disait : « Mieux vaut le courage de la solitude, que la lâcheté de la société ». La Guémara (Kétouvet 17a) nous enseigne : « Et si l'on vient te dire qu'il faut toujours mêler son esprit à la société : réponds que c'est d'accord s'il s'agit d'hommes qui se conduisent comme des hommes, et non comme des animaux. »

« Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez... » (Vayikra 26:3) C'est aussi marcher dans les voies de la halakha nous dit aussi le Or Ha'haïm Hakadoch. La Halakha qui est avant tout le code de lois régissant toutes les facettes de la vie du Juif. Étudier et observer la halakha assure la survie de chacun d'entre nous. Rachi explique que la Torah inculque la voie à suivre et permet de s'écarter du péché. Comme nous le disons tous les matins dans la téfila : « כָּל הַשְּׁמוּנָה הַלְבוּת כָּכָל יוֹם, מִבְּטָח לֹא שֶׁהוּא בֶן הָעוֹלָם הַבָּא, שֶׁנֶּאֱמַר הַלְבוּת עוֹלָם לֹא, אֶל תִּקְרִי הַלְבוּת, הַלְבוּת - quiconque étudie tous les jours les lois est assuré d'accéder au monde futur, car il est dit "les chemins du monde lui appartiennent", ne lis pas "chemins/הַלְבוּת" mais "lois/הַלְבוּת". »

On ne doit pas faire comme ceux qui déclarent : « Je préfère ne pas savoir !... » en se disant que leur ignorance les dispensera du châtement.

Le 'Hafets 'Haïm (Ahavat Hessed 2ème partie, chapitre 9) explique que le mauvais penchant n'abandonne jamais ses tentatives de persuader la personne de se montrer moins strict dans l'observance des Mitsvot et de se dire : « Quel besoin as-tu de connaître ta grande responsabilité de pratiquer la bonté ? N'est-il pas préférable de l'ignorer, de façon à demeurer dans la catégorie de ceux qui pèchent sans intention et ne pas faire partie de ceux qui pèchent de façon délibérée ? »

Le 'Hafets 'Haïm raconte qu'il a entendu la réponse donnée à cet argument par l'un des grands érudits de sa génération. Il expliquait qu'on peut comparer cette attitude à celle d'un homme pensant que s'il gardait les yeux fermés en marchant, ce ne serait pas sa faute s'il trébuchait et tombait. Ce sage avait rapporté la parabole suivante :

Un homme sur le point de prendre la route reçoit le conseil d'éviter un certain trajet car la route, à cet endroit, est parsemée de crevasses et d'embûches. « J'ai une façon de résoudre ce problème, répond-il. Donnez-moi une écharpe ». « A quoi te servira une écharpe ? lui demandent ses compagnons. « Je m'en servirai pour me couvrir les yeux, leur explique-t-il. De cette façon, personne ne pourra se moquer de moi si je tombe car, comme je n'y vois rien, je n'aurais de toute façon pas pu éviter la crevasse !... »

Cette « stratégie » est accueillie par des éclats de rire. « Imbécile ! lui disent ses compagnons. C'est précisément parce que tu t'es couvert les yeux alors que tu aurais pu t'en servir pour éviter les embûches qu'on se moquera de toi ! »

De la même façon, le yétser hara conseille à l'homme de marcher les yeux fermés pour ne pas connaître ses obligations (en Torah). Il croit pouvoir se justifier en disant : « Je ne connaissais pas mes obligations car j'avais les yeux fermés... » En réalité, cela ne fera qu'aggraver son cas car on lui reprochera d'avoir fermé les yeux.

« Si dans mes statuts vous marchez et mes Mitsvot vous gardez... » S'exiler, pour étudier, nous permettra de nous instruire et connaître la Halakha. Ainsi nous pourrions avancer les yeux ouverts, éviter les embûches et bénéficier de toute les bénédictions promises.

Chabat Chalom



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénéichou

« Et alors ils expieront leur iniquité » (Vayikra 26:41)

À la fin de la remontrance, il est écrit : « moi aussi je les aurai traités hostilement en les déportant dans le pays de leur ennemi, à moins qu'alors leur cœur obtus ne s'humilie, et alors ils expieront leur iniquité ».

Comment expier ? Par l'argent dépensé quand on amène un sacrifice et par les souffrances endurées par notre corps.

Le Rav Galinsky zatsal raconta : un jour que je me trouvais à l'hôpital, un médecin qui avait l'air perturbé me demanda conseil : il me raconta que, quelques jours auparavant, était hospitalisé dans le service un homme gravement malade, qui endurait de terribles souffrances corporelles. La maladie l'avait très rapidement diminué et le diagnostic ne laissait entrevoir aucun espoir de guérison.

La mort aurait dû avoir raison de lui depuis longtemps, il était maintenu en vie artificiellement, branché à plusieurs appareils. Lors d'une ultime visite des médecins, il fut conclu que son cas était désespéré et qu'il n'y avait pas de raison de laisser cet homme continuer à souffrir pour rien, il fut donc décidé de débrancher les appareils qui le maintenaient en vie. En seulement trois heures, tout fut terminé.

Avant-hier, le défunt apparut en rêve au médecin en lui reprochant : "Qu'est-ce que tu m'as fait ?!"

"Je t'ai libéré de tes souffrances", lui répondit-il.

"Pourquoi ?!", marmonna le défunt. « Mon âme est montée au Ciel et on m'a appris qu'il me restait encore quatre jours de souffrance dans ce monde afin d'expier toutes mes fautes. Je serais alors monté directement au paradis avec une âme purifiée. Et maintenant que tu as mis terme à ma vie prématurément, je ne sais pas combien de temps je vais devoir croupir en enfer ! Qu'as-tu fait ? A quoi bon ?! »

Le médecin était décontenancé, il me demanda : "C'est réellement comme ça ?! Quelle différence y a-t-il s'il souffre ici ou là-bas ?"

Le Rav lui répondit : "Bien-sûr qu'il y a une différence ! Notre monde s'appelle "le monde de la réduction".

Chaque mitsva accomplie ici a des répercussions décuplées dans les mondes supérieurs. Inversement, une faute, même la plus petite qu'il soit, a des effets destructeurs là-haut. Ainsi, la moindre petite souffrance dans ce monde évite un long séjour en enfer, d'autant plus que le Ramban a écrit dans l'introduction de son commentaire sur le livre de Iyov qu'un seul instant en enfer est bien plus pénible que les

souffrances qu'a enduré Iyov tout au long de sa vie.

Mais écoutez plutôt cette histoire. Un jour que le Gaon de Vilna était entouré de ses disciples, il leur enseigna : "Sachez que tout ce qui est raconté dans le livre "Réchit 'Hokhma" au sujet des terribles souffrances de l'enfer est entièrement vrai, mais sachez que cela n'a pas été écrit pour faire peur. Bien au contraire, l'enfer est encore bien plus effrayant que ça !"

Les disciples furent secoués par les mots de leur maître, à tel point qu'un d'entre eux tomba malade. On en informa le Gaon de Vilna qui décida d'aller rendre visite au malade. Ses disciples l'accompagnèrent, ils étaient persuadés que leur maître allait rassurer le malade en lui demandant de ne pas prendre les choses trop à cœur,

qu'après tout, ce n'était pas si terrible. Le malade fut très touché de la visite de son maître. Celui-ci

s'adressa à lui en ses termes : "Sache que tout ce que j'ai dit est vrai, nous ne sommes pas capables d'imaginer quelles sont les souffrances de l'enfer ! Ceci dit, j'ai oublié de rajouter un détail. Nous ne sommes pas capables non plus d'imaginer combien les souffrances endurées dans ce bas monde nous enlèvent celles qui nous attendaient en enfer !"

Le Rav Galinsky conclut son explication : "Et c'est ça que le défunt a voulu vous dire quand il vous est apparu en rêve !"

Le médecin fut bouleversé, il demanda : "Qu'est-ce qu'il me reste à faire ?!"

Je lui répondis : "Écoute bien, on est sur le point de l'envoyer en enfer, à ton avis, il n'a rien d'autre à faire que de descendre dans ce monde pour se plaindre devant toi ?! Et en plus, pour pouvoir faire ça, il faut que cela soit cautionné depuis là-haut, et sais-tu pourquoi on l'a cautionné ? Il n'y a qu'une seule raison possible. Puisque tu es responsable d'avoir arrêté trop tôt ses souffrances et donc de l'avoir empêché de rentrer directement au paradis, il s'est dévoilé à toi afin que tu répares les pots cassés et qu'il puisse récupérer son ticket pour le paradis !"

"Comment ?!", demanda-t-il d'un ton étonné.

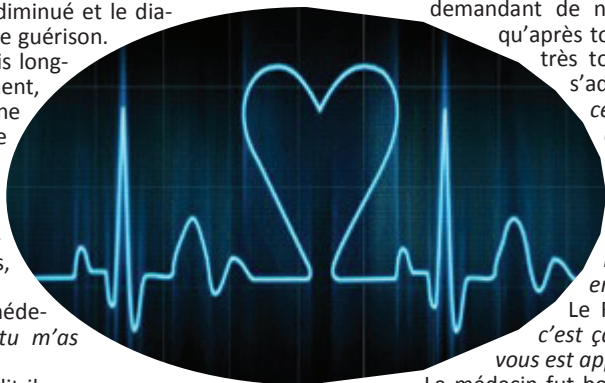
"En revenant à la religion, et les mitsvot que tu vas accomplir vont lui donner plus de mérite !"

Il s'inquiéta : "Et jusqu'à ce que j'accomplisse ces mitsvot ?"

Je lui répondis : "Ne t'inquiètes pas, si tu prends sur toi de le faire, on considérera dans le Ciel comme si c'était déjà fait !"

Le médecin devint dès ce jour un Juif pratiquant !

(Traduit de l'ouvrage Véigadéta)





A dramatic landscape featuring a large, dark stone tablet on the left side, inscribed with text in a stylized, ancient script. The tablet is positioned in the foreground, partially obscuring the view. In the background, a range of mountains is visible under a bright, hazy sky. A strong, golden light source, likely the sun, is positioned behind the mountains, creating a lens flare effect and illuminating the scene. The overall atmosphere is one of mystery and historical significance.

Nos sages nous racontent...



Un amour sans condition

Rav Aaron Boukobza « Coach de vie »

Le Shalom Bait, pour intégrer nos maisons, est avant tout **une question de priorité**. Il est à priori inconcevable de construire sur du long terme et de s'épanouir, si notre relation n'est pas en perpétuelle évolution. Or, par perpétuelle évolution, il faut entendre qu'il faut se **redemander chaque jour « comment je peux créer un lien plus fort avec mon conjoint ? »**. Nous avons dit « une question de priorité ». **Le fait de savoir privilégier une chose/un individu est toujours en comparaison avec un autre élément**. Ici privilégier son couple sera toujours en comparaison avec un ami, une soirée, une obligation, le travail, un besoin de se détendre. Dans notre existence, il y a certes des moments pour tout. Mais lorsque nous sommes mariés, ces moments ne se définissent pas seulement en fonction de ce que « **moi** je crois ou je ressens » mais en fonction de ce que « nous, **mon conjoint et moi**, croyons ou ressentons ». En d'autre terme, donner préséance à son couple, **c'est savoir définir dans quelle situation mon conjoint passe avant d'autre intérêt et obligation**. Pas de panique ! Si vous comprenez vraiment le principe et que votre conjoint est quelqu'un d'important dans votre vie, cela se fera naturellement. Sinon je peux vous aider.



EXEMPLE :

- 1) Vous aviez prévu une soirée entre amis que vous avez complètement oublié, et vous préparez pour le même jour une sortie avec votre conjoint. Vous devez choisir. Certes vous étiez engagée au préalable avec vos amis, mais votre relation de couple est plus importante que cette soirée et donc doit **peut-être** passer avant.
- 2) Vous avez des soucis à régler et vous n'arrêtez pas d'y penser alors que votre conjoint essaye de partager quelque chose avec vous. Du coup, vous avez l'air absent et cela lui fait de la peine ou l'énerve. Là encore, bien que vos soucis soient considérés comme des « obligations » à vos yeux, vous ne devez pas oublier qu'il en est de même pour votre relation de couple. Or, **maintenant**, quand vous êtes à la maison, c'est le moment de penser au couple et, non pas, à d'autres obligations.
- 3) Vous n'avez rien prévu et on vous propose une sortie, mais cela fait longtemps que vous n'êtes pas sortie avec votre conjoint. Le sens des priorités doit, là encore, vous pousser à vérifier si elle n'est pas intéressée par une sortie avant d'aller investir ailleurs.

Il est évident que nous ressentons parfois une certaine nécessité à prendre l'air, à voir d'autres personnes que le cercle familial, et **c'est légitime**. Néanmoins, rappelez-vous qu'originellement, notre relation de couple devait être une source de satisfaction, de passion et d'amour. Et n'oubliez pas que **cette flamme n'existe que dans les projets pour lesquelles nous nous donnons à fond et nous nous investissons**. C'est la clé de nos sentiments positifs. Donc avant de sortir voir des amis, demandez-vous juste : Avez-vous fait tout ce que vous deviez faire **pour vous épanouir** dans votre relation de couple ?

Rav Boukobza ☎054.840.79.77

✉aaronboukobza@gmail.com



Questions en réponses

Rav Avraham Bismuth

Est-il vrai que le 14 Iyar n'est pas la date de décès de Rabbi Meïr Ba'al Haness ?

En effet il n'y a aucune source dans le Talmud sur la date de décès de Rabbi Meïr Ba'al Haness. Mais il y a environ 150 ans de cela la communauté de Tibériade décida de construire un bâtiment autour de son tombeau et d'ouvrir sur place une yéchiva. Lors de la construction du bâtiment, pour libérer l'accès du tombeau, les ouvriers retirèrent deux énormes poutres qui se trouvaient sur le tombeau qui rappelait que Rabbi Meïr fut enterré debout comme nous la dévoilée le Ari Hakadoch. Cela prit beaucoup de temps pour enlever la première poutre et donc les ouvriers étaient obligés de repousser la suite de la tâche au lendemain. Cependant un miracle s'y produisit, la deuxième poutre se leva toute seule et se posa à côté de la première, exactement comme elle était posée auparavant. L'inauguration de cette yéchiva se déroula le 14 Iyar, et fut fixée un jour de fête en l'honneur de Rabbi Meïr Ba'al Haness et en souvenir du Miracle qui s'était produit.



Peut-on se raser et couper les cheveux le jour de Lag Ba'omer ?



Pour les sépharadim on attendra le 34ème jour du Ômer pour se raser et se couper les cheveux. Les Achkénazim pourront eux se couper et raser le jour même de Lag Ba'omère. Si Lag Ba'omère tombe un vendredi les Sépharadim pourront se couper les cheveux et se raser ce jour là en l'honneur de Chabbat.

Peut-on presser un fruit Chabbat ?

Si c'est un fruit que l'on a l'habitude de presser comme par exemple une orange ou du raisin, cela est interdit.

Par contre il sera permis de le presser directement sur un aliment (et non dans un récipient vide) à condition : 1) que cela rajoute du goût et 2) que l'aliment soit supérieur au jus. S'il n'y a pas ces deux conditions, cela est interdit. (Hazon 'Ovadia vol.4 p.129-134 et 137 138 242 255 286)



Est-il permis d'écraser des glaçons Chabbat ?

Il est interdit d'écraser des glaçons Chabbat pour boire de leur eau, mais il est permis de les remuer dans un verre pour qu'ils se décongèlent plus vite. Il est permis de casser un gros morceau de glace pour en faire des petits morceaux. (Hazon 'Ovadia vol.4 p.155, 158 et 172)

Est-ce que le repas de Mélavé Malka est obligatoire ?

Le repas de Mélavé Malka est une obligation et non une bonne coutume ou ségoula, à tel point que le Zohar Hakadoche écrit que tout celui qui ne fait pas Mélavé Malka est considéré comme s'il n'avait pas accompli la Séoudat Chlichit. Le 'Hida écrit que ce repas a une grande importance car elle sauve des souffrances de la tombe ('Hibout Hakéver). On consommera au moins un Kazaït de Pain (27gr), si on ne peut pas manger de pain on prendra soit du gâteau, soit des fruits. Il est préférable d'accomplir ce repas en habit de Chabbat et on essaiera de garder un morceau du repas qu'on consommera pendant la semaine. (Hazon 'Ovadia vol.2 p.440,445)

Est-il permis de sortir dans le domaine public le Chabbat avec une veste où il est cousu des boutons de rechange ?

A priori il est permis de sortir Chabbat dans le domaine public (où il n'y a pas de Erouve) avec une veste où il est cousu des boutons de rechange. Cependant il est recommandé de les enlever avant Chabbat. (Kitsour Yalkout Yossef vol.1 p. 555)

pour toutes questions ou éclaircissements
Rav Bismuth ✉ab0583250224@gmail.com